

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bimensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN	
France	15.00
Etranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

UN MEETING DE LA LIGUE

LE FASCISME ASSASSIN

L. CAMPOLONGHI

L'Affaire du "Bonnet-Rouge"

LE RAPPORT DES EXPERTS

Roger PICARD

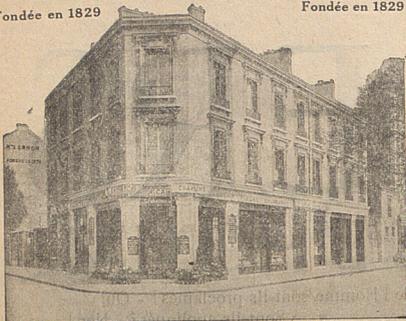
Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

**ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE FUNÉRAILLES ET MARBRERIE**

Fondée en 1829

Fondée en 1829



Maison A. CAHEN

Georges CAHEN & DENICHÈRE

SUCCESEURS

Direction : 24, Boulevard Edgar-Quinet (XIV^e)

CIMETIÈRE MONTMARNASSE

Tél. : 1^{re} Ligne, SÉCUR 06-72 (Service de nuit) — 2^e Ligne, SÉCUR 62-65

SUCCURSALES

28, Rue Saint-Georges, 28	128, Route Stratégique (MONTROUGE)
Tél. : TRUDAINE 09-14. (Service de nuit)	Tél. : 82, Cimetières de Bagneux
37, Rue du Repos, 37	150, Route Stratégique (MONTROUGE)
Tél. : ROQUETTE 25-88. Cimetières du Père-Lachaise	Cimetière de Bagneux

Lors d'un décès, prévenir immédiatement la Maison pour éviter aux Familles toutes démarches et formalités, déclaration de décès aux Mairies, Service religieux, cimetières, etc.

Transport par fourgon automobile et Wagon particulier
Construction de Caveaux et Monuments funéraires — Caveaux provisoires dans tous les Cimetières. — Imprimerie spéciale pour billets de décès. — Insertions nécrologiques dans les journaux — Fleurs et couronnes.

CECI INTÉRESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES
ET TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE

L'ÉCOLE UNIVERSELLE PAR CORRESPONDANCE DE PARIS, placée sous le haut patronage de l'État, la plus importante école du monde, vous adressera GRATUITEMENT par retour du courrier, celles de ses brochures qui se rapportent aux études ou carrières qui vous intéressent :

BROCH. N° 5.706 : Classes primaires complètes, Certificat d'études, Brevet d'études primaires supérieures, Brevet supérieur, C. A. P., Professorats.

BROCH. N° 5.712 : Classes secondaires complètes, Baccalauréats, Licences (lettres, sciences, droit).

BROCH. N° 5.726 : Grandes Ecoles spéciales (Agriculture, Industrie, Travaux publics, Mines, Commerce, Armée et Marine, Enseignement, Beaux-Arts, Colonies).

BROCH. N° 5.734 : Toutes les Carrières administratives.

BROCH. N° 5.750 : Carrières d'Ingénieur, Sous-Ingénieur, Conducteur, Dessinateur, Contremaître, dans les spécialités : Electricité, Radio-télégraphie, Mécanique, Automobile, Aviation, Métallurgie, Mines, Travaux publics, Architecture, Topographie, Froid, Chimie, Agriculture.

BROCH. N° 5.756 : Carrières du Commerce (Administrateur, Secrétaire, Correspondancier, Sténo-dactylo, Contentieux, Représentant, Publicité, Ingénieur commercial, Expert-comptable, Comptable, Teneur de livres), Emplois de la Banque, des Assurances, de l'Industrie hôtelière.

BROCH. N° 5.770 : Langues étrangères (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien).

BROCH. N° 5.778 : Orthographe, Rédaction, Calcul, Écriture, Calligraphie.

BROCH. N° 5.794 : Carrières de la Marine marchande
Envoyez aujourd'hui même à l'École Universelle, 59, B. Exelmans, Paris (XVI^e), votre nom, votre adresse, et le numéro des brochures que vous désirez. Écrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets à titre absolument gracieux et sans engagement de votre part.

ÉDUCATION COMMERCIALE

CHEZ SOI

par la Méthode I. C. S.

International Correspondence Schools

Après 3 ans de préparation, les *Écoles Internationales* viennent d'éditer des Cours de commerce en français. Spécialistes de l'enseignement par correspondance, les I. C. S. ont plus de 30 ans d'expérience (elles datent de 1891) et leur grand succès (3 millions d'élèves dans le monde entier) est le plus sûr garant de leur valeur pratique. Elles vous offrent toutes facilités pour vous instruire et améliorer votre situation à peu de frais.

A VOUS D'EN PROFITER

Demandez la Brochure M. C. qui est envoyée gratuitement; elle vous donnera le prix et le résumé de nos différents cours : Comptabilité, Sténo-Dactylo, Secrétariat, Banque, etc.

ÉCOLES INTERNATIONALES

10, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS-8^{me}
LYON MARSEILLE
27, rue Sala R. C. Seine 125.899 21, rue Paradis

VINS DE BORDEAUX

E. BÉCHAUD Propriétaire-Vigneron
S^{te}-FOY-LA-GRANDE (Gironde)

Vin blanc et rouge expédié directement du vignoble
Prix de faveur réservé aux collègues

REPRÉSENTANT DEMANDÉ

Charbons

BERNOT

Prix d'Été

SOUS PRESSE :

L'Histoire Sommaire de l'Affaire Dreyfus
Par M. Th. REINACH

Un volume : 6 francs.
20 % de réduction aux souscripteurs

UN MEETING DE LA LIGUE

LE FASCISME ASSASSIN

Discours de M. L. CAMPOLONGHI (1)

Citoyennes, citoyens, nous somme ici, ce soir, pour faire, au nom des glorieux principes qui sont consignés dans la *Déclaration des Droits de l'Homme*, le procès du crime politique, en général, et, en particulier, du crime dont fut victime notre pauvre Matteotti, lequel crime — ainsi que je vais en faire la démonstration — est moins un crime politique dû à une explosion de brutalité individuelle, qu'un crime moralement préparé par le régime fasciste et exécuté matériellement par des hommes qui ont toujours été les plus fermes soutiens de M. Mussolini.

En adoptant la méthode de celui dont le monde civilisé regrette aujourd'hui la fin tragique, je ne m'adresserai pas à votre cœur, mais à votre raison, en vous donnant de ma thèse une démonstration précise et irréfutable.

* * *

Citoyennes et citoyens, le fascisme réclame de l'Histoire deux titres de noblesse : celui d'avoir évité à l'Italie les horreurs du bolchevisme et celui d'avoir remplacé les vieilles clientèles, pour reconstruire — dans un élan de jeunesse et par un effort de volonté — une Italie nouvelle.

J'affirme tout de suite : 1° Que lorsque, le 30 octobre 1922, il déclencha la fameuse ruée sur Rome, le fascisme avait déjà fait oublier les excès dont on accusait le bolchevisme italien, par une série de crimes qui se chiffrent par milliers ; 2° Que lorsque le fascisme cessa d'être une réaction spontanée d'un grand nombre d'Italiens contre ces excès, pour se cristalliser en un parti destiné à prendre le pouvoir, le bolchevisme (grâce à la scission du Parti socialiste qui s'était produite au Congrès de Livourne au commencement de 1922) ne représentait plus un danger pour personne.

Dès le début, d'ailleurs, le fascisme s'est manifesté moins avec les caractères d'une défense légitime de la bourgeoisie menacée contre le communisme agressif, qu'avec les caractères d'une vengeance de la bourgeoisie armée contre le prolétariat sans armes. Lorsqu'il s'est installé au pouvoir, il s'est transformé en une dictature des classes bourgeoises contre la classe prolétarienne.

Pour justifier leurs propres forfaits, les fascistes se plaisent à évoquer les crimes des communistes. Mais, tout en renonçant à examiner les lourdes responsabilités de ces derniers, il est certain qu'on ne peut pas les accuser d'avoir incendié les maisons des riches, les usines des industriels, les Chambres de commerce, d'avoir dévasté les journaux de leurs adversaires ou bien d'avoir violé leurs femmes, d'avoir fait avaler l'huile de ricin à des vieilles dames ou à des enfants irresponsables, d'avoir peint en tricolore les jambes des jeunes filles ou les calottes des curés, ainsi que d'avoir aboli toutes les libertés publiques et privées. D'innombrables crimes ont été, au contraire, commis par les fascistes avant leur arrivée au pouvoir.

Mais, même en admettant que les fautes de deux partis se heurtant dans la plus affreuse guerre civile, s'équilibrent, comment ne pas tenir compte de la différence qui sépare leurs responsabilités respectives ?

* * *

D'où venaient les communistes ? Des usines asphyxiantes, des champs brûlés par le soleil, des bouges infects : sans instruction, sans direction mais animés du désir — grandi dans la souffrance et par la souffrance — de vivre une existence moins triste et plus humaine. Pourquoi les accabler si dans l'exaspération produite en eux par la terrible situation économique de l'après-guerre, ils plaçaient plus de confiance dans leur force que dans leur droit, s'ils abandonnaient les méthodes de lutte que la raison conseille, pour céder aux suggestions des solutions empiriques et sommaires ?

Et les fascistes ? Jusqu'au jour où ceux-ci furent renforcés par les renégats, par les instruments naturels de toutes les violences, par les majoritaires de toutes les majorités, ils étaient presque tous des fils de bonnes familles, riches, à peine sortis des écoles — au-dessous de leurs chevelures abondantes, émergeaient des fronts graves d'universitaires et de savants où une longue et fidèle familiarité avec les livres avaient creusé cette ride qui, à elle seule, suffit à ennoblir un visage — des avocats habitués à revendiquer la supériorité de leur robe sur les armes (*cedant arma togæ*) ; des ingénieurs enivrés d'altitude ; des magistrats austères ; des étu-

(1) Voir le compte rendu du meeting, p. 338.

dians qui venaient de lire Dante et Pétrarque, Hugo et Shelley, Goethe et Cervantès; qui avaient pleuré sur les poèmes de Pascoli, pleins de tendresse, et qui avaient goûté la joie de voler vers les étoiles dans le sillon tracé en plein azur par les ailes de Gabriele d'Annunzio; des artistes qui s'étaient extasiés devant le génie de Léonard et de Raphaël, qui s'étaient agenouillés devant les statues de Michel-Ange et de Jacopo della Guercia...

Ne pouvaient-ils pas, ne devaient-ils pas, tous ces privilégiés faire valoir leur seule supériorité morale contre des adversaires pauvres et ignorants? Ils auraient pu, ils auraient dû être des grands seigneurs, indulgents pour le paysan mal élevé. Ils ont préféré descendre au niveau du charretier brutal frappant sa bête jusqu'au sang.

C'est pour cela que, lorsque le parti fasciste, en octobre 1922, prit le pouvoir — après avoir dépassé en violence ceux-là mêmes dont il voulait punir la violence — il était déjà déshonoré et voué au mépris du monde civilisé.

**

Que pouvait faire, une fois parvenu au pouvoir, un parti semblable? Certes, il ne pouvait pas — ainsi qu'il l'avait promis — reconstruire la nouvelle Italie. Issu de la violence, il ne pouvait dominer que par la violence. Porté à Rome par 300.000 chemises noires, il ne pouvait gouverner qu'avec leur appui. C'est ce qu'il fit. Il établit une dictature de fait et il l'entoura d'une milice prétorienne : la milice nationale. A partir de ce moment, l'arbitraire prit la place du droit.

Les communistes avaient occupé provisoirement les fabriques des capitalistes : les fascistes occupèrent d'une façon permanente les coopératives des socialistes. Ce que les communistes n'avaient pas osé : l'expropriation de la bourgeoisie, les fascistes l'osèrent : ils exproprièrent le prolétariat.

La liberté d'association, de presse, de réunion fut, en fait, abolie. Evidemment, les syndicats peuvent exister, mais les ouvriers risquent en y rentrant de perdre leur place dans l'usine; les journaux peuvent paraître, mais lorsque les fascistes ne démolissent pas leurs imprimeries; les réunions sont, quelquefois, autorisées par les pouvoirs publics, mais les fascistes les dispersent par la violence.

On aurait envie de protester, n'est-ce pas? Oui! Mais la milice nationale est là. Et aux côtés de la milice régulière, il y a les fascistes aussi.

La terreur domine: je m'en suis aperçu en établissant la statistique des assassinats commis par le fascisme dans les treize premiers mois de sa domination et demeurés presque tous impunis. Ces assassinats s'élèvent au chiffre de 156. Et je vous fais grâce de quelques milliers d'agressions, d'incendies, de viols, de violences contre la liberté personnelle des citoyens.

Or, s'il est permis de discuter si la responsabilité des crimes remontant à la période qui précéda la marche sur Rome doit être attribuée au parti fasciste, ou bien mis sur le compte des initiatives indi-

viduelles, il n'est pas permis de douter que la responsabilité des crimes commis depuis le 30 octobre 1922, incombe tout entière au gouvernement.

Il n'est pas possible, dans un discours, de faire une description détaillée de tant de crimes. Mais, pour vous donner une idée approximative de la férocité fasciste, je vais en citer quelques-uns.

**

En décembre 1922, à Turin, à la suite d'une bagarre, la mobilisation des chemises noires est décrétée dans toute la province. On occupe la Bourse du Travail; on blesse M. Cozza, cheminot, et M. Pagella, député; on s'empare, pour les bâtonner et les purger, d'un grand nombre d'ouvriers. Ce n'est là qu'une préface. A la tombée du jour, deux employés du chemin de fer sont arrêtés: MM. Berruti et Jonti; le premier est relâché et le deuxième exécuté après un jugement sommaire au siège du faisceau.

Mais voici que la nuit s'annonce tragique. Sur le cours Victor-Emmanuel en fête, le secrétaire des métallurgistes, le citoyen Ferrero, est trouvé agonisant et via Binelli, on assassine l'ouvrier Chiomo. L'incendie de la Maison de la Société des Ouvriers — un bâtiment monumental qui était l'orgueil des travailleurs turinois — fait rougir l'aube, pendant que les nouvelles tragiques se succèdent. Dans les faubourgs, on a ramassé les cadavres des ouvriers Andreoni, Massaro, Tarizzo et on apprend que le wattman Chialoro a été assassiné dans sa maison au moment où il achevait de dîner avec sa femme et ses enfants. Après avoir mis le feu au domicile du malheureux, les assassins, en s'éloignant, ont crié à la veuve et aux orphelins de la victime : « Et maintenant vous allez mendier pendant toute votre vie! »

**

Le crime appelle le crime. Au cours de la deuxième journée, Mazzolli, Mori et Spiato sont blessés; M. Quintaglio, huissier, coupable d'avoir déploré l'assassinat de Berruti, est massacré à son tour. La colline qui environne Turin est parsemée de cadavres. C'est là que les fascistes ont fusillé Pechettino, Zurletti, Becchio, Arnaldo. Et la triste randonnée s'achève par l'incendie de l'organe communiste l'*Ordine Nuovo* et par une promenade à travers la ville d'un long cortège de camions sur lesquels les fascistes ont chargé un grand nombre d'ouvriers qu'ils frappent avec brutalité. Et tout cela, Messieurs, dans une grande ville industrielle de 500.000 habitants, sous les yeux de l'autorité indifférente!...

Peu après, La Spezia — une ville de 100.000 habitants — connaît elle aussi des journées sanglantes. Les fascistes, ayant constitué, à titre de représailles, un tribunal — les ouvriers Cevasco, Eros et un troisième dont le nom m'échappe sont exécutés. Puis la horde se déchaîne dans les rues, où Ziglioli, Papini, Bardi, Bianchi, Pavoletti sont massacrés. On retrouve deux autres cadavres dans un fossé...

En parcourant hâtivement la liste tragique, je

m'arrête au nom de Longo. En janvier 1923, les fascistes ayant envahi la maison de M. Longo et ne l'ayant pas trouvé, ils assassinent son père, un vieillard de soixante-dix ans. C'est dans les mêmes conditions qu'à Spella, Mme Fagotti est tuée à la place de son mari absent. A Smola, M. Mancini, employé, est assassiné sous les yeux de sa femme et de ses enfants, par les fascistes qui blessent ensuite vingt personnes. A Caserta, un fasciste tue sa propre femme, coupable d'avoir protesté contre l'assassinat d'un républicain. Et la haine des fascistes ne s'épuise pas au bord des tombeaux : en effet, à Piombino, ils profanent le tombeau de leur victime M. Morelli... *Oltre tomba non vive ira nemica!*

Comment les fascistes expliquent-ils tous ces crimes?... « Nous voulons, affirment-ils, délivrer l'Italie des communistes. » En attendant, avec les communistes, ils massacrent des anciens combattants, des prêtres, des femmes et des enfants.

Ainsi c'est par les fascistes que M. Maramotti, ancien combattant, est tué à Ruggio Emilia, au mois de juin 1923, et que l'abbé Minzoni, ancien combattant, lui aussi, est tué à Argenti.

Je n'insiste pas sur les crimes contre les femmes et les enfants. Je rappellerai seulement — à titre d'exemple — qu'à Ricisondoli, 20 fascistes ont abusé d'une femme sous les yeux de son mari, enchaîné...

La lutte contre le communisme : sinistre plaisanterie... Presque tous les députés de l'opposition socialiste, républicaine ou monarchiste, ont été frappés, insultés, bannis de leur ville... M. Vagno, député, a été assassiné dans les Pouilles; M. Piccinini, candidat socialiste aux dernières élections, a été assassiné à Ruggio Emilia. M. Nobili, député socialiste, a été attaqué à Rome; M. Viotto, député, à Rovato; M. Vocina, député socialiste, à S. Pietro Vernatico; M. Conti, député républicain, à Rome; M. Picelli, député communiste, à Parme; M. Donati, député socialiste, à Modène; M. Misuri, député fasciste dissident, à Rome; M. Ventavoli, à Pieve; M. Tonello, député socialiste, à Ponzano; M. Savio, député, à Biello; MM. Campi et Baglioni, tous les deux députés socialistes, enfin, ont été bannis respectivement de Gallerate et d'Arezzo et M. Mitalasso, député et avocat, a été expulsé du tribunal de Foggia...

La série s'achève sur l'invasion de la villa de M. Nitti, ancien président du Conseil, à Rome, et sur l'agression de M. Amendola, député et ancien ministre, dans les rues de la capitale du royaume d'Italie.

Après cette énumération rapide et incomplète une question vient aux lèvres de tous : Quelle a été l'attitude du gouvernement? Et la réponse est vite donnée: les auteurs de ces crimes sont connus par tout le monde; aucun d'eux n'a été arrêté ni poursuivi. Au contraire, il y en a qui doivent à leur activité criminelle leur situation présente. C'est ainsi,

par exemple, que M. De Vecchi qui, après les massacres de Turin, déclara, le 1^{er} janvier 1923, étant membre du cabinet Mussolini : « Oui, hier on a été mis dans la nécessité de réagir et je prends sur moi la responsabilité de ce qui vient d'arriver », fut envoyé en Tripolitaine en qualité de gouverneur général et nommé sénateur. *Amoveatur ut promoveatur...* Et c'est ainsi que M. Brandimarti — l'inspirateur et le réalisateur de ces mêmes massacres — est aujourd'hui à la tête de l'organisation fasciste dans la province de Turin.

Ne nous étonnons pas trop, Mesdames et Messieurs, *Le Popolo d'Italia*, organe personnel de M. Mussolini, avait, dès le 20 décembre 1922, publié ces commentaires aux sombres journées de Turin : « La réaction à la provocation criminelle est arrivée. Lorsque l'action est déchaînée, on ne discute plus. La leçon a été tragique et terrible!... »

Et ce n'est pas tout! Ce ne sont pas, en effet, seulement les collaborateurs ou les organes de M. Mussolini qui ont conseillé ou approuvé les exploits criminels du fascisme : c'est M. Mussolini lui-même.

Lisez ses discours :

Extrait d'un communiqué officiel du 26 janvier 1923 : « Nous rappelons à tous les calomnieurs de l'Etat fasciste que le Président du Conseil a résumé en deux mots les intentions de son Gouvernement : du pain à ceux qui travaillent, du plomb pour ceux qui conspirent... »

Extrait d'un autre communiqué de la même date : « Ou bien les adversaires renonceront à l'idée d'intimider le Gouvernement, ou bien ils seront écrasés par tous les moyens, sans en excepter aucun! »

Extrait d'un discours prononcé par M. Mussolini, le 4 février 1923, à Rome : « Le Gouvernement a besoin de 200.000 fusils, pour tenir en respect les canailles. » (Les canailles, bien entendu, c'est nous. Merci).

Extrait d'un discours prononcé, le même jour, par M. Mussolini à la Chambre : « Tout ce qui arrive, arrive parce que je le veux, parce que je l'ordonne et j'en prends pour moi toute la responsabilité. »

Extrait d'un discours prononcé par M. Mussolini le 27 mars 1923 :

« Je déclare que je désire gouverner autant que possible, avec le consentement de la majorité des citoyens ; mais en attendant que ce consentement se produise, je garde à ma disposition des forces considérables. Je pense, en effet, que la force peut servir à déterminer le consentement ou à le remplacer dans le cas où il tarderait à se manifester... »

Enfin, la pensée de M. Mussolini se précise, d'une façon encore plus nette, si possible, dans son discours de Milan, 28 octobre 1923 : « Le gouvernement fasciste — déclare-t-il — durera, car nous écraserons nos adversaires d'une façon systématique. »

Et maintenant il me semble que cela suffit pour démontrer que M. Mussolini, chef responsable du gouvernement fasciste, n'a jamais laissé passer une seule occasion pour créer l'atmosphère morale où les exécuteurs des basses œuvres d'une justice de bandits, respiraient l'assassinat...

Et c'est pourtant ainsi que le fascisme prétend avoir travaillé à la reconstruction nationale!...

Mais c'est ainsi, à ne pas en douter, qu'il a préparé — avec la complicité nécessaire de son chef — l'assassinat de Giacomo Matteotti.

Le 3 mai, l'organe personnel de M. Mussolini — le *Popolo d'Italia* — qui, à plusieurs reprises, avait appelé la haine des fascistes sur la personne de M. Matteotti, publiait ces lignes :

Si les brebis galeuses, dont nous avons souvent dénoncé l'action dirigée contre le fascisme, cherchent des surprises, nous pouvons leur dire que nous allons leur en réserver de bien graves. Quand à M. Matteotti — ce mystificateur vulgaire, ce lâche notoire, ce méprisable *maquereau* — il faudra qu'il se tienne sur ses gardes ; car si, un beau jour, on lui casse la gueule, il n'aura pas à se plaindre. Il faut que les ennemis du fascisme soient frappés d'une façon inexorable.

Voilà le verdict de mort prononcé par l'organe personnel de M. Mussolini — fondateur et propriétaire unique du *Popolo d'Italia* — contre M. Giacomo Matteotti.

Après quoi, on peut affirmer que M. Mussolini a été, plus encore que le complice, l'instigateur des assassins!

* * *

Et c'est à ce moment qu'une autre question se pose. Pourquoi, parmi tant d'opposants, a-t-on choisi Matteotti? D'aucuns ont complété cette question par l'autre question : *cui prodest?* Et ils ont parlé d'intrigues financières. Quant à moi — étant bien décidé à n'ajouter foi qu'aux documents — je ne m'arrêterai pas à ces hypothèses. Mais il me semble que, pour décider M. Mussolini et ses complices à se débarrasser de M. Matteotti, la considération que celui-ci était le plus redoutable de ses adversaires aurait dû suffire. M. Matteotti, en effet, avait le goût du document ; il était un collectionneur passionné et averti de documents ; il ne plaidait qu'en s'appuyant sur des documents. Il plaidait toujours *de facto*, presque jamais *de jure* et il exerçait par là une influence décisive sur les débats ; car si la majorité lui donnait tort, le pays le comprenait...

Dans tous les cas, une chose est bien certaine : M. Matteotti a été la victime d'un crime, dont M. Mussolini a soigné, en maître, la préparation psychologique.

Mais les nouvelles que l'on a données jusqu'à ce moment, permettent d'affirmer que non seulement M. Mussolini a inspiré, par ses discours, l'assassinat des adversaires du fascisme ; que non seulement son journal a désigné la victime, mais aussi que le meurtre a été préparé et que son exécution a été facilitée volontairement ou par négligence (c'est l'hypothèse la plus bienveillante) par les trois personnages qui, chaque matin, se réunissaient autour de M. Mussolini, comme une sorte de Comité de Salut public : M. le commandeur Cesare Rossi, chef du Bureau de la Presse à la Présidence du Conseil ; M. Finzi, sous-secrétaire d'Etat de M. Mussolini à l'Intérieur ; M. le général de Bono, chef de la Sûreté générale.

Ajoutons que le chef de la bande qui a assassiné Matteotti — M. Amerigo Dumini — avait été attaqué par M. Rossi à son bureau. Est-ce que MM. Finzi et de Bono n'avaient pas le devoir d'avertir leur ami que M. Dumini était un criminel avéré?... Mais, peut-être, la sensibilité morale des fascistes est soumise à de fréquentes éclipses!

* * *

... L'assassinat de notre ami Matteotti sera fécond en résultats pour la cause de la liberté, car il servira à mettre en évidence l'essence et l'inconsistance du régime fasciste.

L'orateur fait ici le procès de M. Mussolini et de ses principaux lieutenants.

Est-ce que cette bande-là a une doctrine? s'écrie-t-il. Un programme? N'en parlons pas. Une méthode et une force? — Ah! ça, oui! La méthode: l'assassinat; la force: 300.000 prétoirs armés. Voilà l'essence du régime fasciste, régime inconsistent s'il en fut, malgré la puissance de sa milice et l'audace de son chef!...

Je ne suis pas de ceux — qui à la suite de l'émotion suscitée par l'assassinat de notre pauvre Matteotti — croient imminente la fin du régime fasciste. Moralement, ce régime est mort, écrasé sous le poids de l'exécration universelle; matériellement, il n'est que blessé. Il faut l'achever!

Appelé à prendre la parole dans une réunion qui a pour but de protester contre un crime, je m'en voudrais si je vous conseillais de procéder à des représailles personnelles!

L'action individuelle n'amène qu'une dispersion d'énergies. L'eau qui descend en ruisselets des montagnes, c'est de l'énergie qui se perd le long du chemin: si on la canalise, elle devient de la force motrice. Il faut donc grouper les énergies et les initiatives amies de l'Italie et opposer aux attaques des violents, notre supériorité morale, en attendant le jour où, étant préparés, nous pourrions opposer à la violence de la réaction les forces collectives vouées au service de la liberté.

* * *

...C'est grâce au sacrifice de Giacomo Matteotti que nous, Italiens, nous pouvons ce soir venir ici au milieu des citoyens français, non pour calomnier notre pays (ainsi que l'affirme un communiqué du *Fascio* de Paris), mais, au contraire, pour en défendre l'honneur, en disant à la démocratie française :

L'Italie que vous méprisez — celle des réactionnaires, des dictateurs et des assassins — n'est pas la véritable Italie : la véritable Italie est hors du gouvernement, contre le gouvernement ; elle est aux tournants des rues où elle saigne sous les coups des sicaires ; dans les campagnes où elle agonise dans les fossés ; dans les prisons, où elle attend héroïquement ; dans les usines où elle espère ; sur tous les chemins de l'exil où elle croit!... La véritable Italie n'est pas celle que les sauterelles fascistes sont en train de dévorer : la véritable Italie est celle que nous créons par notre espoir et

par notre sacrifice; non celle d'aujourd'hui représentée par un roi félon, gouvernée par un dictateur médiocre et sanglant, ravagée par la guerre civile, déshonorée par l'assassinat; mais celle de demain, républicaine et socialiste, généreuse et pacifique, probe et loyale, que nous préparons en nous groupant, de jour en jour plus nombreux, et que le monde civilisé nous aidera à réaliser.

Cette deuxième Italie sera reconnaissante à la France, d'abord parce que la France ayant retrouvé, le 11 mai, sa belle physionomie et son noble rôle de nation des Droits de l'Homme a fait renaître la confiance dans la liberté chez tous les peuples qui gémissent sous des dictatures plus ou moins déguisées; puis, parce que l'Italie a la certitude qu'en se plaçant à la tête du mouvement antifasciste mondial, la France rendra l'air irrespirable à un régime qui n'est pas seulement une honte italienne, mais un danger européen.

Le Général Sarrail

Les journaux ont fait connaître la récente décision du Conseil des Ministres tendant à rappeler à l'activité notre collègue le général Sarrail, membre du Comité Central.

Deux généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi n'avaient pas été maintenus en activité de service par M. Clemenceau : le général Roques et le général Sarrail. Depuis la mort du général Roques, le général Sarrail restait la seule victime du Clemencisme.

Tous nos collègues se réjouiront avec nous de la mesure de réparation prise à l'égard du vainqueur de la Marne et de Monastir.

Voici ce qu'écrivit à cette occasion, notre collègue, M. Albert BAYET (Quotidien, 2 juillet) :

Tous les républicains accueilleront avec joie le dépôt du projet de loi rappelant à l'activité le général Sarrail.

Peu d'hommes ont rendu au pays d'aussi grands services. Peu d'hommes ont été aussi lâchement sacrifiés aux passions d'un parti.

En 1914, il est à Verdun. Autour de lui tout plie et cède. On lui crie : « Reculez ! » Il reste.

Il est, avec Gallieni, le plus grand artisan de la victoire de la Marne. Seulement, il est républicain; seulement, il est l'ennemi des petites offensives meurtrières dans lesquelles la France verse inutilement le meilleur de son sang. On le frappe.

La Serbie envahie appelle au secours. Qui acceptera le périlleux honneur d'aller lui tendre la main ? A la tête d'une poignée de braves (ceux qu'on devait appeler plus tard : les embusqués de Salonique), Sarrail part.

L'armée serbe s'effondre. Déjà les augures annoncent l'effondrement de l'armée Sarrail. Une magnifique manœuvre la ramène, saine et sauve, à Salonique.

Puis c'est, contre mille obstacles, l'organisation du camp retranché, l'offensive, la prise de Monastir.

Sarrail prépare l'élan suprême. Brusquement, Clemenceau le rappelle en France.

La dépêche qui le rappelle « pour des raisons d'ordre général » et sans alléguer contre lui un seul grief, lui promet un nouveau commandement.

Mais la réaction veille.

Seul de tous les généraux qui ont commandé en chef devant l'ennemi, Sarrail n'est pas maintenu en activité.

Ses amis l'ont vu, dans sa retraite active, dédaigneux

C'est aujourd'hui, citoyennes et citoyens, que, malgré l'affirmation du communiqué du *Fascio* de Paris, on scelle un pacte de fraternité entre nos deux nations; car cette paix ne saurait être que le produit d'une entente entre nos deux démocraties.

De ces deux démocraties, l'une est puissante, l'autre le deviendra.

Nous vous l'affirmons; nous vous le promettons, dans cette heure d'une tristesse infinie, où nous voyons l'ombre de Giacomo Matteotti, militant modeste mais dévoué, doux mais brave, rejoindre l'ombre puissante de votre grand Jaurès, pour lui tendre la main et lui dire que la Démocratie italienne, ayant elle aussi ses martyrs et résolue à soutenir le combat, est digne, enfin, de se ranger aux côtés de la démocratie française, pour marcher d'un pas égal vers une Humanité de Justice et de Paix.

des vaines récriminations, mais toujours plein de vie et de foi, consacrant tout son effort à défendre contre la routine la grande conception républicaine de la Nation armée.

Aussi, n'est-ce pas seulement avec joie qu'ils le voient revenir aujourd'hui à l'activité, c'est avec une grande espérance : Sarrail sera au premier rang de ceux qui, s'inspirant de l'ouvrage prophétique de Jaurès, feront demain l'Armée nouvelle.

Le Congrès international

Notre collègue M. DE MARMANDE a donné dans l'Ere Nouvelle, au jour le jour, de subtiles et franches impressions de séance.

En voici quelques extraits :

L'intérêt essentiel de la séance est dans la lecture d'une belle et forte page adressée à M. Raymond Poincaré par les Ligues allemandes de la Paix et des Droits de l'Homme.

Ce n'est guère qu'à la Ligue que de telles manifestations peuvent se produire. La Ligue est humaine, elle a ses faiblesses. Mais elle possède la force morale. Ne nous étonnons pas de son impopularité auprès des exploités d'égoïsmes ancestraux. Saluons le rayonnement qui dirige vers elle, dans le monde tourmenté, les sympathies et les tendresses des citoyens (5 novembre 1923).

Ce sera une des nobles pages de la Ligue d'avoir sonné la fanfare du retour au bercail de l'humanisme. En appelant au Congrès les représentants de l'Etranger, en les accueillant avec une cordialité chaleureuse, en cherchant avec eux, sans distinction de races, les modes efficaces de ranimer les lumières pâlies, les torches vacillantes de la paix et de la justice, la Ligue renoue les vieilles traditions de notre histoire philosophique. Elle prend avec elle les forces impondérables des lointains novateurs. Mais elle est aussi très proche, je ne dis pas de Condorcet, ce qui est évident, mais de l'ancienne France qui ignorait en réalité les impératifs catégoriques du dogme nationaliste, caricature de la Nation. En sorte que Sully et Henri IV, s'ils ressuscitaient conformes à nos temps, donneraient une poignée de mains fraternelle aux délégués du Monde et cracheraient à la figure des maniganceurs de querelles, de morts et de ruines ! (6 novembre 1923).

Le Compte rendu du Congrès, publié en un numéro hors série, est en vente dans nos bureaux (1 fr.).

UNE INTERVENTION DE LA LIGUE

L'Affaire du "Bonnet Rouge"

Le 18 juin, la Ligue attirait l'attention du président du Conseil, sur le cas de Landau et de Goldsky. Voici la lettre que lui adressait notre président M. Ferdinand BUISON :

Monsieur le Président du Conseil,

Au moment où, après l'éclatant succès de votre politique républicaine aux élections législatives du 11 mai dernier, une immense besogne de salubrité publique vous sollicite, souffrez que la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen attire une fois encore l'attention du chef du Gouvernement sur un déni de justice qu'au nom de misérables considérations d'opportunité, ses prédécesseurs ont commis ou laissé commettre.

Depuis six ans, les trois condamnés survivants du procès dit du *Bonnet Rouge* : Goldsky, Landau et Marion protestent de leur innocence. Ils réclament en vain, depuis qu'elle a été votée, l'application de la loi d'amnistie qui permet de leur donner des juges. Et depuis plus de trois ans, la Ligue des Droits de l'Homme multiplie ses démarches, ses exposés, ses conférences et démontre pièces en mains, qu'aucun fait qualifié crime ou délit ne reste, après examen de leur dossier, imputable aux condamnés frappés, le 15 mai 1918, par le III^e Conseil de Guerre du Gouvernement militaire de Paris, de peines de travaux forcés pour intelligences avec l'ennemi et complicité.

Cependant, ces hommes jetés de prison en prison, y traînent une affreuse agonie (agités des sursauts d'un inexorable désespoir). Car, vous ne l'ignorez pas, si les gardes des Sceaux, qui se sont succédés place Vendôme depuis que cette triple erreur judiciaire a été commise, se sont à demi rendus à nos raisons et s'ils n'ont pas osé envoyer au bagne de la Guyane ces hommes réputés coupables, ils n'ont jamais osé non plus proclamer que les condamnés survivants du procès du *Bonnet Rouge* ne méritaient pas le châtement que les juges militaires leur ont infligé !

La maladie qui mine lentement ces martyrs a permis à leurs défenseurs d'empêcher leur « transport » aux îles du Salut ou à Saint-Jean-du-Maroni, mais les portes des Maisons centrales restent closes sur les détenus à qui le même arrêt a ravi l'honneur et la liberté.

* * *

Il n'est pas dans nos intentions de vous rappeler ici les détails de cette lamentable affaire. Il nous suffirait de vous renvoyer aux copieux mémoires que les avocats de Goldsky, Landau et Marion ont adressés au ministère de la Justice, à ceux que nous avons pris soin de faire parvenir à la Chancellerie pour être assurés que vous ne prolongerez plus la détention injustifiée des trois innocents. Mais c'est à peine si nous osons vous demander de vous reporter aux dossiers de ces malheureux. Nous savons que vous en avez pris connaissance et que votre siège est fait et nous n'ignorons pas le concours que vous avez apporté à la cause que nous soutenons, en faisant notamment voter avec MM. Goldschild, Albert Kahn et André Grisoni, au XX^e Congrès républicain radical et radical socialiste d'octobre 1923 un vœu ainsi conçu :

Considérant que, pour des raisons d'opportunité et de politique, une instance en révision déposée depuis deux an-

nées environ en faveur de Jean Goldsky présumé sérieusement innocent des faits pour lesquels il a été condamné, n'a pas été transmise à la juridiction compétente,

Rappelant à nouveau son indéfectible volonté de placer le respect du droit des citoyens et celui de la justice au-dessus de toutes autres préoccupations,

Le Congrès,

Invite le Gouvernement à se conformer à la loi et à transmettre immédiatement à toutes fins utiles à la Chambre des Mises en Accusation, conformément à l'article 20 de la loi d'amnistie, le dossier de l'affaire Goldsky.

* * *

Or, ce que vous demandiez au Gouvernement de M. Poincaré, nous sommes obligés encore de le redemander au vôtre. Car la réponse que vous avez reçue de M. Colrat — alors garde des Sceaux — à qui vous veniez de transmettre les vœux du Congrès radical, ne constituait qu'une fin de non-recevoir mal déguisée :

« J'ai l'honneur, vous disait-on, de vous faire connaître que je viens de constituer une commission consultative chargée de me donner son avis sur les questions d'application de l'article 20 de la loi du 29 avril 1921. L'affaire Goldsky se trouve au nombre des premières affaires dont sera saisie cette Commission.

Nous recevions en même temps une réponse pareille, car nous avions établi en nous reportant aux débats de la loi d'amnistie tant à la Chambre qu'au Sénat, que le législateur avait voulu « pour toutes les condamnations prononcées par les tribunaux d'exception, au cours de la guerre qu'un examen nouveau de l'affaire puisse être provoqué sur le simple ordre du garde des Sceaux. »

Eh bien ! cet ordre n'a jamais été donné.

Abrités derrière les décisions de cette commission anonyme, les gardiens naturel de la loi l'ont méconnue.

Nous avons eu beau demander que la Commission consultative entendit les délégués de la Ligue des Droits de l'Homme. M. Colrat nous fit savoir, le 16 janvier 1924, qu'il ne rentrerait pas dans les attributions de la Commission de révision d'entendre des témoins, mais qu'il était prêt à lui transmettre tous mémoires et pièces que la Ligue estimerait devoir lui communiquer. Nous lui avons remis les brochures décisives de nos collègues René Bloch, Pierre Lœwel et Fernand Corcos, nous lui avons adressé de nouveaux mémoires. Mais ce que nous avions prévu est arrivé : la Commission derrière laquelle le ministre s'était caché, devait conclure au rejet de la demande de révision du procès. (Voir p. 81 et 154.)

Permettez-nous de le répéter, avions-nous, cependant, pris soin d'écrire au chef de la magistrature française, vous communiquerez évidemment à la Commission les mémoires que nous avons eu l'honneur de faire parvenir à la Chancellerie depuis qu'il y a une affaire Goldsky, Landau, Marion. Mais nous ne pouvons, dans le silence du cabinet, prévoir les observations qui pourraient être faites contre notre argumentation ; nous ne pouvons prévoir les questions qui pourraient nous être posées : il nous est donc impossible de remplir notre tâche. Et si la Commission devait contre toute vraisemblance émettre un avis défavorable à la transmission du dossier, nous sommes obligés d'avance de faire

toutes réserves, Goldsky, Landau ou leurs défenseurs n'ayant pas été entendus.

Depuis lors, ils ne l'ont pas été davantage et le rapport de la Commission consultative concluant au rejet de la revision ne nous a pas été communiqué, malgré nos pressants appels pour l'obtenir. Il est cependant de la plus haute importance pour les condamnés et pour leurs avocats de prendre dans le plus bref délai connaissance des arguments sous le poids desquels on les accable. Ils ont le droit et nous avons le strict devoir de les discuter et donc de les connaître.

C'est pourquoi nous demandons au président du Conseil des ministres d'aujourd'hui de se souvenir des vœux que présentait hier à ses prédécesseurs le président du Parti radical et d'être notre interprète auprès de son collaborateur, M. Renoult, ministre de la Justice, pour que les dossiers de Goldsky, Landau et Marion fassent l'objet d'un nouvel examen et pour que nous soient communiquées à toutes fins utiles les conclusions motivées de la Commission consultative.

Il vous apparaîtra, d'ailleurs, comme à nous-mêmes que le refus qui nous a été opposé jusqu'à ce jour — celui où vous arrivez au pouvoir — constitue un attentat aux droits de la défense et constituerait, s'il devait se prolonger, un dangereux précédent au nom duquel il serait plus tard facile de justifier, dans tous les cas, nous ne savons quelle procédure secrète.

Bien plus, il importe que toutes les garanties soient données aux défenseurs de trois condamnés innocents au moment où une nouvelle loi d'amnistie va être déposée sur le bureau de la Chambre.

Avec quelle impatience l'attendent tous ceux que l'aberration d'un instant et que l'erreur d'une minute ont précipités dans les cachots de France ou dans les bagnes d'Afrique, mais avec quelle ferveur l'espèrent ceux qui n'atten-

dent que la proclamation de leur innocence pour mourir en paix !

Dans la lettre que vous avez, au lendemain des élections générales, adressée à M. Léon Blum, chef du parti socialiste (S. F. I. O.), vous vous êtes déclaré partisan de l'amnistie, sauf en ce qui concerne les insoumis et les traités. Certes, il ne nous appartient pas de discuter ici cette formule. Nous savons trop quelle est la générosité de vos sentiments et la probité de votre raison pour nous en alarmer. Mais nous ne pouvons pas oublier que les condamnés survivants de l'affaire du *Bonnet Rouge* ont été frappés — à tort — mais frappés quand même pour complicité d'intelligence avec l'ennemi. Si le nouveau gouvernement que vous avez l'honneur de présider ne croit pas devoir les comprendre dans l'amnistie, le moins que nous puissions dès à présent demander pour eux est un décret de grâce amnistiant immédiate et complète.

Ils accomplissent leur septième année de captivité. Goldsky et Marion sont dans un état de santé inquiétant. Landau est mourant. Il importe donc d'agir d'urgence et de faire à ces infortunés remise de l'entier restant de leurs peines, principale et accessoire. Cette mesure de clémence sera surtout une mesure de justice que complètera la transmission des dossiers de cet affreux procès à la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Paris, en vue de la revision prévue par l'article 20 de la loi du 1^{er} mai 1921.

A la suite de nos démarches, M. René Renoult a transmis le dossier à la Chambre des mises en accusation comme nous le demandions depuis trois ans. C'est un premier pas vers la revision. La Justice va suivre son cours ; nous avons confiance en elle.

Ajoutons que Landau dont l'état de santé est alarmant, a bénéficié d'une suspension de peine. Il a été transféré, le 27 juin, dans une maison de santé.

Pour la Société des Nations

Dans une récente circulaire, que nous avons plaisir à reproduire ici, M. de Jowenel, insistait sur l'opportunité de faire mieux connaître la Société des Nations aux élèves de notre Enseignement public. Nous aimons à penser que notre collègue M. François-Albert, successeur de M. de Jowenel au ministère de l'Instruction publique, tiendra lui aussi, à poursuivre cette utile propagande auprès des maîtres de l'Université.

Si la Société des Nations, telle qu'elle est, n'apporte pas encore aux peuples la sécurité dans la paix, elle offre, du moins, le seul moyen de la réaliser.

Encore faut-il lui conquérir l'adhésion des esprits. On n'établit l'équité qu'à condition d'y croire.

Ceux qui enseignent la jeunesse peuvent beaucoup pour le triomphe ou l'échec de cette cause du droit des gens. Je suis assuré que l'Université de France voudra faire servir sa haute influence à l'œuvre de coopération internationale en saisissant chaque occasion d'attester l'accord des principes que défend la Société des Nations avec les traditions de la politique française.

Je vous serais donc reconnaissant de recommander aux maîtres des divers ordres d'enseignement d'insister, non seulement sur le sens de l'institution, mais sur l'histoire de l'idée, depuis qu'elle s'est fait jour dans les *Magnifiques dessins* du roi Henri IV dont Sully nous a dit qu'il voulait créer « un ordre de continuelle subsistance pacifique entre tous les Princes et Potentats de la Chrétienté européenne... Renoncer à toutes ses prétentions les plus légitimes, et ne s'arroger aucune puissance ni autorité sur ses associés, que selon la pluralité des voix d'eux ».

Que Fénelon, dans les *Directions pour la conscience*

d'un Roi, écrive : « Les Etats voisins les uns des autres ne sont pas seulement obligés à se traiter mutuellement selon les règles de la justice et de la bonne foi ; mais ils doivent encore, pour leur sûreté particulière, autant que pour l'intérêt commun, faire une espèce de *Société et de République générale* » ;

Que Montesquieu déclare : « Les choses sont telles en Europe que tous les Etats dépendent les uns des autres, La France a besoin de l'opulence de la Pologne et de la Moravie ; comme la Guyenne a besoin de la Bretagne et la Bretagne de l'Anjou » ;

Qu'il s'agisse du projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre et des pages illustres que lui consacre Jean-Jacques Rousseau ; ou du *Tableau historique des progrès de l'esprit humain* dressé par Condorcet et dont l'auteur annonce : « Les peuples sauront qu'ils ne peuvent devenir conquérants sans perdre leur liberté ; que des confédérations perpétuelles sont le seul moyen de maintenir leur indépendance. »

Nous rencontrons longtemps avant la Révolution, presque à chaque moment de notre histoire, formulée par les princes, les prélats ou les philosophes, l'espérance d'une organisation internationale assurant à chaque peuple l'indépendance au dedans et la sûreté au dehors.

Il vous paraîtra donc naturel et opportun de rappeler à notre jeunesse que la France ne saurait se laisser ravir l'honneur d'avoir la première entrevu un régime garantissant avec les droits de l'homme les droits des Nations et de faire ainsi à l'idéal dont la Société des Nations est l'expression encore imparfaite la part qu'il mérite dans notre enseignement philosophique et historique.

LE RAPPORT DES EXPERTS

Par M. Roger PICARD, membre du Comité Central

Il n'est nullement excessif de prévoir que le rapport des experts de la Commission des Réparations, publié depuis quelques semaines, va, pendant plusieurs mois encore, s'imposer à l'attention des gouvernements et de l'opinion publique. Aussi nous paraît-il important d'en donner une analyse, sinon complète, du moins résumant l'essentiel de ce document envisagé dans sa partie pratique.

Les comités d'experts et leurs travaux

On se souvient qu'à la suite d'une suggestion américaine, reprise par le Gouvernement français, la Commission des Réparations nomma, le 30 novembre 1923, deux Comités d'experts interalliés et américains, ayant pour mission, le premier d'étudier la capacité de paiement de l'Allemagne, ainsi que les moyens de stabiliser la monnaie, le second de rechercher la valeur des capitaux allemands exportés ou laissés en dépôt à l'étranger.

Après un travail assidu qui dura tout un trimestre, les deux Comités — souvent appelés du nom de leur président respectif M. Dawes et M. Mac Kenna, — remirent, le 9 avril 1924, à la Commission des Réparations leurs rapports sur l'objet de leurs travaux.

Du rapport Mac Kenna, qui tient en quelques pages, nous nous bornerons à dire qu'il disculpe implicitement le Gouvernement allemand du reproche d'avoir coopéré à l'évasion des capitaux de ses ressortissants et qu'il évalue à un chiffre très éloigné de ceux que, souvent, la presse européenne avait propagés, soit à 7 milliards de marks-or environ, la valeur des capitaux allemands cachés à l'étranger.

Le rapport Dawes se présente sous la forme d'un véritable volume; il est divisé en deux parties consacrées, l'une à la situation monétaire et budgétaire, l'autre à la capacité de paiement du Reich et aux propositions des experts relativement à l'importance de ces paiements; l'une descriptive, l'autre constructive. En outre, neuf annexes, dont quelques-unes, comme celles qui visent l'organisation des chemins de fer ou des impôts indirects, égalent presque en étendue le rapport lui-même.

Principes et objectifs du rapport

Ce qui importe à l'opinion publique et à la politique internationale, ce sont les conclusions et les procédés pratiqués des experts (1), attendus et

(1) Aussi ont-ils eu soin de résumer cette partie de leur rapport en un sommaire très clair. Nous ne nous astreindrions pas à suivre l'ordre exact du travail des ex-

accueillis comme susceptibles de résoudre la majeure partie des difficultés en suspens dans la question des réparations et de trancher des controverses qui semblaient immobilisées à une sorte de point mort.

Le projet des experts s'est efforcé d'établir une organisation permettant à l'Allemagne de faire les paiements les plus importants possibles et compatibles avec son équilibre économique, aux Alliés de recevoir le plus possible, à tous de pouvoir préparer sur des fondements solides le règlement des litiges pendant entre eux.

Quant aux principes qui ont guidé le Comité Dawes dans l'élaboration de son travail, ils s'inspirent à la fois de la justice la plus haute et de l'esprit de réalisation le plus avisé. Le Comité s'est bien gardé d'empiéter sur les prérogatives politiques des gouvernements; il a voulu, avant tout, faire œuvre pratique et d'intérêt mutuel. Il n'a pas cherché à infliger des pénalités à l'Allemagne, mais à faire recouvrer sur elle une créance légitime et dont le paiement s'impose comme une nécessité. Pour cela, le relèvement économique et financier de la nation débitrice lui est apparu comme nécessaire et comme constituant un élément nécessaire de la reconstruction européenne.

Vue d'ensemble du plan des experts

Appuyé de ces principes, le mécanisme économique imaginé par les experts peut se résumer ainsi.

Deux conditions essentielles pour que l'Allemagne puisse exécuter ses obligations: c'est, d'une part, qu'elle recouvre sa pleine souveraineté économique sur tous ses territoires et tous ses moyens de production, et, d'autre part, qu'elle soit mise à même de rétablir la valeur de sa monnaie.

Il est juste que l'Allemagne emploie toutes ses capacités de paiement à désintéresser ses créanciers. On ne saurait les évaluer pleinement dès aujourd'hui; mais on peut les escompter en posant le principe qu'elle paiera une annuité variable, s'ajoutant à l'annuité fixe, et calculée en fonction d'un indice de prospérité à éléments multiples.

Les paiements annuels étant délimités, il sera convenu qu'ils s'imputeront sur toutes les prestations dues à quelque titre que ce soit aux Alliés par l'Allemagne, ce qui évitera des débats irritants.

pers, préférant adopter la présentation qui nous a paru la plus convenable à un exposé analytique comme celui-ci.

Pour payer, divers moyens seront mis en œuvre simultanément : des emprunts extérieurs assureront la première annuité en même temps qu'ils fourniront les moyens de restauration monétaire; des obligations ferroviaires et industrielles constitueront un capital remis en pleine propriété aux Alliés; des crédits budgétaires annuels, des prélèvements sur les produits des réseaux ferrés et de certaines impositions assureront le service d'intérêt et d'amortissement des obligations ainsi que le versement des annuités complémentaires.

Les experts ont donné une attention toute spéciale au problème du transfert chez les Alliés des sommes produites par les ressources économiques allemandes gagées à leur profit.

Enfin, pour garantir le fonctionnement du système, on a prévu la création d'une banque d'émission, d'un comité des transferts et de divers organismes de contrôle ou d'exécution.

Telles étant les grandes lignes du plan des experts, il y a lieu de donner quelques détails sur les diverses parties.

La capacité de paiement de l'Allemagne

La restauration du crédit extérieur et intérieur de l'Allemagne, base de sa capacité de paiement, exigent le rétablissement de l'unité fiscale et économique du Reich et tout le rapport est établi sur cette hypothèse. La capacité actuelle de l'Allemagne est donc loin de refléter sa capacité latente. Pourvue d'une population industrielle et de ressources abondantes, elle n'a cessé d'améliorer son outillage, de l'augmenter et dès que sera surmontée la crise actuelle de crédit, elle pourra reprendre une place privilégiée dans l'activité d'un monde revenu aux conditions normales.

Il sera juste de faire participer les Alliés aux résultats du rétablissement économique progressif de l'Allemagne. Pour cela, il suffira de faire dépendre l'annuité variable des paiements, non pas, comme le prévoyait trop sommairement l'état de Londres, du seul chiffre des exportations, mais d'un indice composite de prospérité, établi en tenant compte des recettes des chemins de fer, du développement de la population, du commerce extérieur, de la consommation du charbon et du tabac, des dépenses budgétaires.

La stabilisation monétaire

Pour que le budget de l'Allemagne soit en équilibre, pour que sa dette extérieure soit honorée, pour que les relations commerciales avec l'étranger puissent se stabiliser, une monnaie saine est nécessaire.

Après étude minutieuse de la situation monétaire actuelle du Reich et de l'expérience du Rentenmark, les experts proposent la création, en Allemagne, d'une banque au capital de 400 millions de marks-or, complètement indépendante du gouvernement et investie du privilège exclusif d'émettre des billets sur une base stable par rapport à l'or.

Banque des banques, elle fixera le taux de l'escompte; banque du gouvernement, elle ne pourra lui faire que des avances limitées; banque des réparations, elle recevra toutes les sommes payées en vertu du traité, mais ne les transférera aux Alliés qu'en suivant certaines règles (voir ci-après) destinées à prévenir les soubresauts du change.

Elle sera dirigée par un gouverneur allemand, mais un Conseil général composé pour moitié d'Allemands et d'étrangers (1), contrôlera la politique monétaire de la banque et sa politique bancaire dans la mesure où elle pourrait affecter les intérêts des nations créancières.

Dès le début de son existence, la Banque d'émission recevrait en dépôt la totalité du produit d'un emprunt de 800 millions de marks-or destiné à garantir la nouvelle monnaie et à servir aux Alliés la première annuité, dont le montant devrait, d'ailleurs, être utilisé en Allemagne.

Ce que l'Allemagne devra payer

Cette première annuité est limitée à un milliard de marks-or. La seconde s'éleverait à 1.220; la troisième à 1.200; la quatrième à 1.750, et dès la cinquième année d'application du plan des experts, l'annuité totale à payer par l'Allemagne pour toutes les prestations dues en vertu du traité, ne devrait pas dépasser 2.500 millions de marks-or.

Il appartient aux gouvernements alliés de décider, non seulement des priorités à établir sur ces versements et de leur répartition entre les parties prenantes — ce sont là questions interalliées — mais encore de fixer le nombre d'années pendant lequel l'Allemagne devrait verser les annuités établies par les experts en tenant compte de ses forces contributives.

Ceux-ci n'avaient pas à statuer sur de pareilles questions. Ils n'ont prévu le nombre d'annuités à la charge de l'Allemagne que pour les sommes correspondant aux intérêts et à l'amortissement des obligations dont il va être parlé bientôt.

La charge annuelle de l'Allemagne a été fixée en tenant compte de la nécessité de ne pas détruire son équilibre budgétaire et, à cet égard, il a paru nécessaire de ne prélever sur son budget aucune contribution pour la première année d'application du plan, et d'envisager, pour les années suivantes, des prélèvements progressifs.

Mais l'équilibre normal du budget allemand n'a pas été conçu comme la simple balance de ses recettes avec les dépenses purement intérieures. Les experts y font rentrer l'obligation contractée vis-à-vis des Alliés et cela, de manière à ce que le contribuable allemand supporte, du fait de la dette, une charge équivalente à celle qui pèse sur

(1) Sept membres allemands et sept étrangers appartenant aux nations ci-après : Empire britannique, France, Italie, Belgique, Etats-Unis, Hollande et Suisse.

les contribuables alliés, selon le principe économiquement juste et moralement sain posé par le traité de Versailles (1).

Les ressources affectées aux paiements

Pour payer les annuités fixées, on aura recours aux crédits budgétaires, aux ressources des chemins de fer, aux revenus de l'industrie.

a) Les experts croient inutile de prévoir — comme on avait dû le faire pour l'Autriche — des appels au crédit extérieur en vue de combler les déficits probables du budget allemand ; ils en présument l'équilibre par des moyens normaux et à cet égard, ils indiquent les règles générales qu'il y aurait lieu de suivre pour comprimer les dépenses, augmenter les recettes et surtout assainir les relations financières du Reich avec les budgets locaux.

La contribution à demander au budget général pour les réparations ne devrait pas excéder, d'ici 1929, 1.850 millions (2) ; à partir de cette date, l'annuité budgétaire fixe serait de 1.250 millions, auxquels s'ajouterait, le cas échéant, l'annuité mobile, fonction de l'indice de prospérité.

b) Les ressources budgétaires se trouveraient d'ailleurs accrues par le jeu du système prévu par les experts relativement aux chemins de fer. Après avoir constaté la responsabilité du Reich dans la crise financière du réseau allemand, les experts recommandent la remise de tous les chemins de fer à une société anonyme qui émettrait dans le public 2 milliards d'actions privilégiées, dont un quart du prix serait remis à l'Etat, et 13 milliards d'actions ordinaires.

Cette compagnie créerait au profit des Alliés, 11 milliards d'obligations hypothécaires 5 % (plus 1 % pour l'amortissement). Le service de ces titres exigerait une annuité qui, de 390 millions marks-or la première année, s'élèverait à 660 millions en période normale, à partir de 1927-28.

c) Des obligations de même nature seront émises jusqu'à concurrence de 5 milliards et gagées sur l'actif des entreprises industrielles allemandes. L'annuité qu'elles nécessiteront atteindra 300 millions marks-or.

d) Pour garantir ces contributions et paiements, les revenus des douanes, du monopole de l'alcool, des impôts sur la bière, les sucres et les tabacs seront affectés en gage spécial aux Alliés, mais tout l'excédent de leur rendement sur les annuités prévues sera rendu au gouvernement allemand.

(1) La stricte application de ce principe comporte des difficultés engendrées par celles de la comparaison exacte des charges budgétaires et fiscales entre les divers pays. Les experts donnent à ce sujet dans leur rapport (I, § VII et II § II) un exposé remarquable, mais qu'il nous est impossible, faute de place, d'analyser ici.

(2) Susceptibles, le cas échéant d'être réduits de 250 millions.

Pour la première année, ce sont les produits de l'emprunt extérieur qui subviendront au paiement de la première annuité, ainsi qu'une remise de 200 millions faite par les chemins de fer.

Sanctions et garanties

C'est grâce à ces affectations de gages susceptibles de rendre automatique le paiement des annuités, que les experts ont pensé assurer la bonne application de leur plan. Ils ont réservé pour le cas de nécessité absolue, la création d'un contrôle général du budget allemand par les Alliés et se sont bornés à leur confier le contrôle spécial des recettes gages.

Quant aux sanctions et mesures économiques et politiques, il appartiendra aux créanciers d'en décider et de les appliquer en cas de manquement flagrant de l'Allemagne aux obligations acceptées par elle.

Des commissaires spéciaux assureront, à la Banque d'émission, aux chemins de fer, à la dette gagée, le bon fonctionnement du système financier prévu. Un agent général des paiements des réparations coordonnera leur activité et assurera la liaison avec la Commission des Réparations. Enfin, un Trustee gèrera le portefeuille des obligations ferroviaires et industrielles appartenant aux Alliés.

Le transfert des paiements allemands

Un des organes les plus importants prévus dans le plan des experts, c'est le Comité des transferts.

En économistes avertis, les experts ont reconnu que le maximum de ce qu'un pays pouvait transférer à d'autres, pour s'acquitter d'une dette, c'est l'excédent de la balance de ses comptes avec l'étranger. S'il outrepassé cette limite, cela entraîne rapidement une dépréciation de sa monnaie et un déséquilibre de son budget.

Il y aura donc lieu de surveiller particulièrement le transfert des sommes produites par les diverses ressources affectées à l'extinction de la créance des Alliés et qui seront versées en marks-or, à la Banque d'émission, au compte de l'agent des paiements.

Un Comité spécial interallié, où siègera cet agent, s'efforcera d'obtenir le maximum de transfert sans compromettre la stabilité des changes. Il achètera les devises à remettre aux Alliés, à la cadence commandée par les circonstances. Si le fonds dont il dispose atteint 2 milliards, il en emploiera l'excédent en placements à l'intérieur du Reich. Si le total de ce fonds et de ces placements atteint 5 milliards, l'annuité budgétaire due par le Reich sera réduite, de manière à empêcher une accumulation excessive des fonds de réparations. Au surplus, les dépenses faites en Allemagne même par les Alliés (occupations, missions de contrôle) ainsi que les livraisons en nature, que les experts limitent d'ailleurs aux produits purement allemands (charbon, coke, matières colorantes), serviront de régulateurs aux fluctuations de ce fonds.

Le rapport des experts a reçu, du monde entier, un accueil favorable. Successivement, la Commission des Réparations et les divers gouvernements intéressés l'ont accepté comme une base pratique pour la solution rapide du problème des réparations. Tout récemment encore, le nouveau cabinet Marx obtenait, d'un Reichstag où cependant les nationalistes extrémistes ne manquent pas, un vote de confiance sur une motion favorable au rapport.

Il n'en faut pas conclure que ce plan soit parfait, ni qu'il soit entièrement et immédiatement réalisable. On a pu lui adresser quelques objections, émettre divers doutes quant à son efficacité sur certains points. Mais ce sont là des questions techniques et dont la plupart ne mettent pas en cause l'essentiel même du système des experts.

Outre sa valeur technique, qui est grande, le rapport Dawes, encore que ses auteurs se soient défendu de toute préoccupation politique, vaut encore par la leçon qu'il donne aux diplomates et aux gouvernements européens.

Il requiert, en effet, pour s'appliquer d'une manière utile, la répudiation des contraintes violentes de la part des créanciers, l'abandon des résistances sournoises et des moyens dilatoires de la part du débiteur ; il se fonde encore sur l'espoir que les neutres ou les puissances telles que les Etats-Unis, s'intéresseront au relèvement de l'Europe et fourniront les crédits indispensables à cette œuvre.

Par l'esprit qui l'inspire et par la leçon qui s'en dégage, le rapport des experts est un appel à la bonne foi, au bon sens et à la bonne volonté des peuples, sentiments sans lesquels il est vain de songer à voir jamais se rétablir la paix.

ROGER PICARD,

*Agrégé des Facultés de Droit.
Membre du Comité Central.*

P.-S. — Notre collègue allemand M. R. Kuczynski a publié, dans son intéressant périodique, la *Correspondance franco-allemande* (17 mai) un court article dans lequel il adresse quelques critiques au plan des experts. Nous ne sommes pas entièrement d'accord avec lui à ce sujet.

a) M. Kuczynski estime trop élevée l'estimation que les experts ont faite de la capacité de prestation de l'Allemagne. Mais il y a lieu d'observer que cette capacité s'accroîtra du fait même que le problème des réparations aura reçu son règlement. D'autre part, l'annuité de paiement prévue par les experts comporte une partie mobile (avec fixation d'un maximum), dont l'importance se modèlera justement sur la capacité du débiteur.

b) M. Kuczynski critique la mainmise étrangère sur les finances et l'économie nationales que consacre le rapport. Il nous semble difficile d'éviter le contrôle des créanciers sur les finances du débiteur ; c'est là le minimum de garantie exigible et les banques allemandes, à la fois si expertes et si souples

en matière de crédit, en ont toujours usé vis-à-vis de leurs commandités. Or, l'Allemagne va se trouver, par le jeu des emprunts extérieurs, commanditée par l'étranger. Il est juste qu'elle accorde à ses créanciers et commanditaires une participation dans la gestion de sa banque d'émission et des chemins de fer, gage principal de sa dette. Le système de l'état de paiement de Londres, avec son Comité des garanties et ses commissions de contrôle, était plus gênant pour l'autonomie économique de l'Allemagne que les organismes prévus par les experts.

c) On aurait imposé aux chemins de fer une charge trop lourde : 600 millions de marks-or représentant les intérêts des 11 milliards d'obligations. Mais remarquons que ce chiffre de 600 millions reste inférieur au produit net du réseau allemand avant la guerre. D'autre part, rappelons-nous que le Reich lui-même, dans sa note de juin 1923, offrait de gager sur les chemins de fer une annuité de 500 millions de marks-or. Les experts ont dépassé ce chiffre, mais, par contre, ils se sont contentés d'imposer une dette obligatoire de 5 milliards (annuité : 250 millions) à l'industrie, au lieu des 10 milliards (annuité : 500 millions) proposés par le Reich dans cette même note.

d) Nous approuvons davantage les deux observations qui terminent l'article de M. Kuczynski. Il regrette que les experts aient écarté le système du prélèvement sur le capital, qui aurait, en effet, pu trouver place dans leur plan. Il fait remarquer que les impôts choisis par eux pour garantir le paiement de l'annuité budgétaire des réparations sont surtout des impôts indirects, dont la classe ouvrière subira la plus forte charge. Mais les experts ont voulu intervenir le moins possible dans le régime fiscal de l'Allemagne et c'est au peuple allemand qu'il appartiendra d'exiger et de faire voter des impôts sur la fortune qui égalisent la charge des réparations entre toutes les classes de la nation allemande. — R. P.

EN VENTE

LE CONGRÈS NATIONAL DE 1923

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE

UN FORT VOLUME : 6 francs

En vente aux bureaux de la Ligue

**Tout ligueur doit l'avoir ;
Tout militant de la Ligue doit s'en
inspirer.**

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

SÉANCE DU 19 MAI 1924

Présidence de M. AULARD.

Étaient présents : Mme Ménard-Dorian, MM. Aulard, Victor Basch, Bouglé, A.-Ferdinand Hérold, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Besnard, Gouguenheim, Emile Kahn, Martinet, Mathias Morhardt, Roger Picard, Dr Sicard de Plauzoles, Ruysseu, Maurice Viollette.

Excusés : MM. Ferdinand Buisson, Alfred Westphal.

Bureau. — Le secrétaire général résume le compte rendu de la dernière séance.

Séance du 19 mai 1924. (Extraits). — *Étaient présents* : Mme Ménard-Dorian, MM. Aulard, Victor Basch, A.-Ferdinand Hérold, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général.

Excusés : MM. Ferdinand Buisson, Alfred Westphal.

— La Section du XIX^e arrondissement (Amérique) et la Fédération de la Seine, demandent que les ligues, sur simple présentation de leur carte, et sans acquitter de droit d'entrée, puissent assister à tous les meetings organisés par la Ligue.

— Le bureau décide de tenter l'expérience à partir de la prochaine manifestation.

— La Fédération de la Seine demande qu'une permanence soit organisée dans les bureaux de la Ligue, le samedi après-midi.

— Le Bureau rappelle que l'expérience a été tentée et n'a pas donné de résultats bien encourageants. En fait, l'employé de service ne pouvait que recevoir les visiteurs et les prier, ou de revenir, ou d'écrire ; et cela, le garçon de bureau ou la concierge peuvent le faire. Pour donner les renseignements, seuls les chefs de service sont compétents. Le vœu de la Fédération aurait donc pour effet de supprimer la semaine anglaise pour tous les chefs de service.

D'Estournelles de Constant (Mort de). — M. Aulard fait en quelques mots émus l'éloge de M. d'Estournelles de Constant, membre du Comité Central, dont la mort frappe douloureusement tous ses amis.

— Le collègue que nous pleurons avait au fond du cœur un amour profond du bien public. Par son dévouement, son autorité et son action, il rendit les plus grands services à la cause de la démocratie et de la paix.

Elections (Après les). — M. Victor Basch tient à marquer notre joie de la victoire du Cartel des Gauches, que la Ligue s'honore d'avoir grandement préparée. Félicitons-nous de ce que les vainqueurs soient presque tous des ligues. Il me sera permis, cependant, de dire à notre président, Ferdinand Buisson qu'il nous est devenu plus cher encore depuis que le suffrage universel l'a oublié. Il nous sera permis également de regretter que nos amis Aulard, Bouglé et Guernut ne fassent point partie de la nouvelle Chambre, où leurs interventions eussent été si précieuses.

— M. Basch demande que le Comité Central adresse au nouveau ministère un appel dans lequel nous rap-

pellions notre idéal et dans lequel nous dressions un véritable cahier de revendications.

— Ce n'est pas au futur Gouvernement, mais aux nouveaux élus, pense M. Guernut, que nous devons nous adresser. Rappelons d'abord ce que nous sommes et ce que nous avons fait. Sans nous immiscer dans la lutte électorale, nous avons néanmoins offert au Bloc des Gauches un terrain, un esprit, un programme. Le Bloc des Gauches, c'a été d'abord la Ligue des Droits de l'Homme, et on ne dira jamais trop la part de la Ligue dans la victoire commune. Rappelons, en second lieu, ce que nous attendons du Parlement pour que les droits de l'homme soient réalisés à l'intérieur comme à l'extérieur. Demandons enfin à ceux qui ont combattu ensemble de rester ensemble pour organiser et achever la victoire. Exigeons de nos amis de l'action par l'union.

— M. Victor Basch approuve le plan proposé par M. Guernut. Sur le second point, il demande que nous ne nous contentions pas de rappeler les principes, mais d'énumérer des réformes précises.

— N'oublions pas, dit M. Sicard de Plauzoles, de rappeler le droit des enfants à la vie et à l'instruction.

— Insistons, ajoute M. Emile Kahn, sur le droit des fonctionnaires et les garanties de la liberté individuelle. Examinons de très près la formule relative à l'amnistie. Pesons-en les termes de manière qu'on ne puisse pas exclure de ses bienfaits certains cas intéressants.

— Quant au troisième point touché par M. Guernut, soyons prudents et discrets ; ne nous mêlons pas de questions qui regardent exclusivement les partis et dans les conflits qui divisent actuellement le parti socialiste, n'ayons pas l'air de nous prononcer pour ou contre la participation, pour ou contre la politique de soutien.

— D'accord, répondent M. Aulard et M. Victor Basch. Nous recommandons une action commune ; aux partis d'en déterminer les modalités.

— De nos amis élus, déclare M. Martinet, nous n'attendons pas de miracles et notre contrôle devra continuer à s'exercer, aussi tenace que dans le passé. Nous demeurons les créanciers de la nouvelle majorité parlementaire. Sur le terrain des droits de l'homme, nous ne connaissons pas de camaraderie. Notre autorité repose sur la vigilance ; soyons vigilants, toujours plus.

— M. Mathias Morhardt pense comme MM. Victor Basch et Aulard, que nous ne devons pas intervenir dans les querelles des partis.

— M. Moutet : Sous prétexte de ne pas intervenir dans les querelles des partis, nous risquons de perdre le prix de la victoire. Ne nous laissons pas eniser dans de vieilles formules. L'impression que donnent nos élections au monde entier est celle d'un renouvellement total ; ayons la hardiesse de le reconnaître et de le montrer. Qu'on le veuille ou non, les électeurs ont fait confiance à deux grands partis unis ; ils ont le droit de compter que leur union subsistera. Nous avons le droit de dire au parti socialiste que s'il déserte le pouvoir, il déserte son idéal ; qu'un parti est perdu quand il hésite à prendre nettement ses responsabilités. Qu'est-ce qu'un parti gouvernemental qui ne va pas au gouvernement ? La crainte du communisme est absurde. Les votes que le parti socialiste émettra au Parlement lui seront reprochés tout

autant que les initiatives qu'il prendrait au gouvernement. Il s'agit non d'une question politique, mais d'une question morale : la Ligue doit parler au nom de la conscience politique de la France. Que, dans une phrase vigoureuse, elle rappelle les espérances du pays et ajoute qu'on n'a pas le droit de les trahir. A ceux qui se déroberaient, la France sera sévère ; que la Ligue le déclare sans détour.

M. Victor Basch félicite M. Moutet de son exposé éloquent, mais n'en maintient pas moins ses réserves. Nous ne sommes pas, dit-il, une association politique ; tenons-nous sur le terrain des droits de l'homme, au-dessus des partis.

Le Comité Central charge MM. Victor Basch, Guernut et Moutet de rédiger le texte de l'appel sur le plan indiqué par le secrétaire général.

Ligue (Banquet de la). — Le banquet décidé par le Comité Central pour fêter le 26^e anniversaire de la Ligue est définitivement fixé au mercredi 4 juin. Ce banquet sera en même temps une manifestation en l'honneur de la victoire républicaine du 11 mai et un hommage à notre président, M. Ferdinand Buisson.

Le Comité Central désigne comme orateurs MM. Bouglé, Victor Basch et Ferdinand Buisson et demande à M. A.-Ferdinand Héroid d'écrire, à cette occasion, un poème.

Zola (Monument). — M. Mathias Morhardt, qui avait invité le président de la République à l'inauguration du monument Zola, lit le texte de la réponse que M. Millerand lui a fait tenir. Le président de la République sera empêché d'assister à l'inauguration, mais se fera représenter par un de ses officiers d'ordonnance. M. Morhardt a répondu à M. Millerand de prier l'officier d'ordonnance de rester à l'Élysée.

M. Mathias Morhardt compte que le Comité Central ne lui ménagera pas son appui pour que la journée Zola soit une manifestation éclatante. Le Comité Central a décidé d'envoyer un appel aux ligueurs de Paris. M. Guernut met à la disposition de M. Mathias Morhardt les services administratifs de la Ligue, qui l'aideront dans sa tâche avec un entier dévouement.

Groupe parlementaire. — Le secrétaire général demande au Comité s'il juge à propos de reconstituer le Groupe parlementaire, étant bien entendu que ce Groupe parlementaire serait, cette fois, uniquement composé de membres de la Ligue.

M. Moutet pense qu'un Groupe parlementaire est inutile. Lorsque le secrétaire général pensera qu'un projet ou une résolution du Comité devra être porté à la tribune ou devant une Commission, il choisira lui-même les députés ou sénateurs qui lui paraîtront les plus qualifiés.

M. Viollette craint que ce groupe ne constitue un Comité Central en marge de l'autre. Et c'est là un danger qu'il nous faut éviter.

M. Basch partage le même sentiment.

Contentons-nous, suggère M. Martinet, de considérer les députés et les sénateurs membres de la Ligue comme étant à la disposition de la Ligue au cas où leur intervention serait nécessaire.

Le Comité, adoptant cette suggestion, donne mandat au Bureau ou au secrétaire général de se mettre en rapport, suivant les circonstances, avec les parlementaires ligueurs dont le concours personnel leur paraîtra utile.

Algérie (Représentation des indigènes au Parlement). — Les conseils juridiques consultés ont émis sur cette question un avis défavorable. Ils sont, sur ce point, d'accord avec l'unanimité de nos Sections algériennes. Il leur a paru, en effet, difficile d'admettre que des hommes qui gardent leur statut personnel puissent devenir des citoyens français à l'égal des autres, et qu'ils puissent, en particulier, participer à l'élaboration de lois auxquelles ils se réservent le droit de se dérober.

M. Moutet donne un avis différent. Il est juste, dit-il, que l'élément algérien soit mêlé à la vie politique de la métropole. Il souhaite donc deux corps électoraux : l'un représentant des Français (celui qui fonctionne actuellement) ; un autre représentant des indigènes qui auraient, par exemple, deux députés par département, soit six députés en tout. L'objection du statut personnel ne l'arrête point ; les indigènes du Sénégal et de l'Inde, qui ont gardé ce statut personnel, envoient néanmoins des députés au Parlement.

M. Viollette est partisan du projet de M. Moutet.

M. Guernut estime que la proposition de M. Moutet, qui crée pour l'Algérie deux sortes de représentations au Parlement, aurait pour effet de creuser davantage le fossé qui sépare déjà les colons des indigènes. Il ajoute que cette proposition lui paraît peu démocratique. L'effort de la démocratie lui paraît tendre, en effet, à unir dans une même circonscription les individus de toutes classes, de toutes religions, de toutes races. M. Moutet perpétue leur division.

MM. Basch et Aulard se déclarent troublés par l'argumentation de M. Guernut.

M. Moutet y répond.

L'heure étant avancée, le Comité décide, sur la proposition de M. Basch, que M. Moutet rédigera sa réplique à M. Guernut et que les deux thèses seront représentées à nos Sections d'Algérie.

SÉANCE DU 5 JUIN 1924

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, A.-Ferdinand Héroid, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Alfred Westphal, trésorier général ; Ferdinand Corcos, Henri Gamard, André Gouguenheim, Emile Kahn, Paul Langevin, Mathias Morhardt, Amédée Rouquès, Docteur Sicard de Plauzoles.

Excusés : MM. Ferdinand Buisson, Georges Bourdon.

Guebart (Mort du Dr). — Le docteur Guebart, mari de notre collègue Séverine, vient de mourir à Pierrefonds, à l'âge de 76 ans, Agrégé de physique et fondateur de la Société de Géologie, il était connu et estimé pour ses nombreux travaux scientifiques.

Le Comité Central prie le secrétaire général de transmettre à notre collègue Séverine ses condoléances émuës.

Elections (Après les). — Comme suite au vœu du Comité (p. 267), M. Basch a rédigé un projet d'appel aux élus dont il donne lecture.

Après quelques modifications demandées par MM. Corcos, Westphal, Kahn, Sicard de Plauzoles et Guernut, le texte de l'appel est adopté à l'unanimité.

Gouvernement et Comité Central (Membres du). — Plusieurs membres du Comité Central vont être sollicités d'entrer dans le futur Gouvernement. Quelle attitude convient-il de prendre à leur égard ?

Le secrétaire général demande qu'il soit dérogé à la coutume qui veut qu'on les mette en congé. Il ne verrait rien de choquant à ce qu'un ministre assistât aux séances du Comité pour y exposer ses vues et au besoin s'y défendre.

M. Kahn rappelle un précédent : celui de M. Millerand, ministre de la Guerre, venu au Comité justifier sa circulaire sur les ecclésiastiques mobilisés.

— Il y a là, observe M. Basch, deux fonctions bien distinctes ; il s'agirait de savoir jusqu'à quel point elles s'excluent. Il estime plus élégant de laisser aux collègues, membres du prochain Gouvernement, le soin de se mettre en congé, si, du moins, ils se croient tenus de le faire.

Le Comité se rallie à l'unanimité au sentiment de M. Basch.

M. Basch propose d'envoyer les plus chaleureuses félicitations du Comité Central à notre collègue, M. Paul Painlevé, à l'occasion de son élection à la présidence de la Chambre. M. Painlevé est l'un des plus anciens membres du Comité. Au cours de l'affaire Dreyfus, des civils ont fait preuve d'un rare courage ; M. Painlevé fut de ceux-là. M. Painlevé est, en outre, un grand savant. C'est un honneur pour la Chambre de l'avoir élu président. Adopté.

Buisson (Banquet Ferdinand). — M. Ferdinand Buisson, appelé à Tunis par un douloureux devoir de famille — son frère est à l'agonie — ne sera pas libre pendant la première moitié du mois de juin. Le banquet annoncé pour le 4 juin a dû être différé. Certains membres du Bureau, déclare le secrétaire général, ont demandé qu'il fût remis en octobre ; d'autres, plus nombreux, ont insisté pour le 15 juin qui est la date définitivement fixée.

M. Kahn regrette qu'on ait choisi cette date : il craint que, placé entre l'inauguration du monument Zola le matin et la visite au Panthéon l'après-midi, le banquet ne soit nécessairement précipité et ne perde son caractère original. Il demande qu'en tout cas, il y ait une distinction très nette entre la cérémonie Zola et la manifestation de la Ligue, et qu'au banquet, notamment, il ne soit question que de la Ligue.

M. Basch rappelle que le bureau a dû prendre une prompt décision : il a donc choisi le 15 juin. M. Basch ne redoute ni la fusion ni la confusion des deux fêtes. Célébrer Zola, c'est fêter le passé de la Ligue. Au banquet, c'est surtout l'avenir qui sera considéré par les orateurs. Mais la Ligue elle-même est née du geste de Zola : il paraît difficile de ne pas associer Zola à la célébration du 26^e anniversaire de la Ligue.

Présidence du Conseil (Délégation à la) — Le secrétaire général rappelle qu'en des circonstances délicates, le Comité Central a fait visite aux Présidents du Conseil et il propose qu'une délégation soit envoyée chez M. Herriot.

— Qu'irons-nous y faire ? demande M. Basch. Nos précédentes visites aux Gouvernements avaient un objet précis. Nous n'avons rien à demander au nouveau président. Il est plus digne de la Ligue qu'elle s'abstienne d'une visite de cérémonie.

M. Guernut précise les questions qui pourraient être traitées dans un entretien avec M. Herriot.

Le Comité Central donne mandat à son secrétaire général de voir M. Herriot sur ces questions en suspens et sur d'autres qui surgiraient.

Congrès 1924. — 1^o *Lieu du Congrès.* — Il avait été décidé que la date et le lieu du prochain Congrès seraient fixés après les élections. On a proposé le midi de la France. Le secrétaire général estime que Marseille, siège de l'une de nos plus puissantes Sections, est toute désignée. Il estime, au surplus, que la date la plus favorable serait le 25 décembre. De nombreux collègues pourraient ainsi utiliser les congés de Noël et du Nouvel-An pour y assister. D'autre part, nos Sections d'Algérie, de Tunisie et du Maroc viendraient plus aisément à Marseille qu'en toute autre ville de France.

M. Basch appuie la proposition du secrétaire général.

M. Kahn attire l'attention du Comité sur l'éloignement de Marseille du centre de la France et sur les frais qu'un long voyage entraînerait pour la plupart des congressistes, à moins que le ministre n'accorde des réductions.

Des réductions ont été accordées autrefois, rappelle M. Basch. Le choix de Marseille, ajoute-t-il, serait d'autant plus intéressant qu'aucun de nos Congrès n'y a jamais été tenu.

M. Kahn insiste pour qu'une réduction sur le prix de voyage soit sollicitée.

M. Gamard estime que le choix des régions où des Sections sont nombreuses répond à un sentiment très naturel. Mais il ne faudrait pas que la Ligue négligeât d'autres régions, telles que le Centre, où les ligueurs sont plus rares, et où le Congrès ferait une œuvre de propagande excellente. M. Gamard souhaite que cette suggestion soit retenue pour l'an prochain. Le Comité fixe à Marseille le siège du Congrès de 1924.

2^o *Date du Congrès.* — M. Corcos demande que le prochain Congrès soit remis à une date assez éloignée.

— Le choix des fêtes de Noël, proposé par M. Guernut, est excellent, remarque M. Morhardt. Les vacances permettraient d'allonger au besoin la durée du Congrès. Mais la coutume semble prise de retarder la date chaque année. Il est à craindre qu'on n'arrive ainsi à supprimer un Congrès.

M. Guernut fait observer à M. Morhardt que le Congrès de cette année a dû être différé en raison des élections.

3^o *Ordre du jour.* — M. Guernut rappelle que l'ordre du jour est fixé par le Comité, après avoir recueilli l'avis des Sections.

— D'accord, observe M. Basch. Le Comité n'a pas à imposer aux Sections les sujets à traiter, mais il peut leur en suggérer. Or, une question semble posée par l'actualité : c'est celle du régime électoral.

— Ne sera-t-elle pas résolue par le Parlement avant le Congrès ? objecte M. Kahn.

— Qu'importe ! réplique M. Basch. La Ligue a pris parti autrefois pour la proportionnelle. Elle se doit d'étudier à nouveau la question et de mettre au point ses doctrines.

— La revision des statuts est déjà à l'ordre du jour, remarque M. Guernut.

M. Morhardt propose une troisième question d'un très haut intérêt : l'utilisation judiciaire des rapports de police.

M. Basch fait observer que, sur ce sujet, nous sommes unanimes ; toute discussion serait oiseuse.

M. Guernut estime qu'il serait bon de tenir compte des vœux des Sections d'Algérie, de Tunisie et du Maroc qui enverront à Marseille de nombreux délégués. Ces Sections souhaitent de voir étudiées les questions de l'Afrique du Nord, jadis portées à l'ordre du jour du Congrès colonial, qui n'a pas été réuni.

M. Gougenheim est d'avis que la question actuelle est le problème fiscal. La Ligue a le devoir de l'aborder.

M. Sicard de Plauzoles ne croit pas que cette question puisse venir au prochain Congrès, car elle suppose des rapports longuement étudiés. Il propose de la remettre au Congrès suivant et, en attendant, de publier dans *Les Cahiers* une série d'études sur la Justice fiscale.

— Il y aurait intérêt, déclare à ce propos M. Corcos, à demander au rapporteur deux études : un travail général qui donnerait aux Sections un plan directeur ; puis, quinze jours avant le Congrès, le rapport proprement dit.

M. Gamard pense que, dès les premiers jours d'octobre, il sera possible d'avoir un aperçu de la situation financière et qu'on pourra envisager déjà certaines solutions.

— La question financière, déclare M. Morhardt, est la plus grave. Il se rallie à la proposition de M. Gougenheim.

Amnistie. — Les Conseils juridiques de la Ligue ont rédigé un projet concernant l'amnistie. Ils demandent l'avis du Comité Central sur l'application de l'amnistie à certains cas particuliers.

1^o Désertion : Le Comité, à l'unanimité, est d'avis que l'amnistie soit appliquée.

2^o Insoumission : Même avis.

- 3° Trahison et espionnage : Pas d'amnistie.
- 4° Embauchage : amnistie.
- 5° Refus de marcher à l'ennemi : amnistie.
- 6° Voies de fait à supérieur : amnistie.
- 7° Vol militaire : Le Comité s'oppose à l'amnistie, étant entendu qu'il s'agit ici du « vol militaire » au sens le plus étroit que le Code donne à cette expression.
- 8° Pillage en bande : amnistie.
- 9° Prévarication en matière militaire : Pas d'amnistie, mais avec la restriction énoncée pour le vol militaire.
- 10° Faux en écritures militaires : amnistie.
- 11° Action de porter les armes contre la France : Pas d'amnistie.

— Pourquoi cette discussion, demande M. Emile Kahn. L'amnistie est un oubli. Il convient de tout oublier. Et il propose l'amnistie pour tous les cas.

M. Corcos ne pense pas que l'amnistie totale puisse être soutenue devant l'opinion.

— L'amnistie totale, dit M. Rouquès, ne peut être demandée, au prix où nous avons payé les amnisties partielles ; car celles-ci ont remis dans la circulation des milliers de criminels dont il est difficile de se débarrasser.

M. Basch croit qu'on peut accepter l'amnistie totale, sauf pour les traîtres et les espions. Encore, parmi les condamnés pour espionnage ou trahison, y a-t-il des innocents.

M. Guernut répond à M. Basch : Autre chose est l'amnistie ; autre chose est la revision. L'amnistie est pour les coupables ; pour les innocents, nous devons demander la revision. M. Guernut rappelle qu'à cet égard, le Comité Central a fait introduire dans la dernière loi d'amnistie un article 20 qui donne au ministre faculté de transmettre à la Chambre des mises aux fins de revision les dossiers des condamnés dont la culpabilité ne paraît pas certaine.

Le danger de cette rédaction réside dans le mot « faculté ». Pour des raisons d'ordre politique et pour d'autres, le ministre a refusé de transmettre un certain nombre de dossiers comme celui du *Bonnet Rouge*. Nous devons obtenir qu'à la faculté soit substituée l'obligation et que sur demande de tout condamné des Conseils de guerre ou de ses proches, le dossier soit immédiatement transmis à la Chambre des mises.

Le Comité prie le secrétaire général de faire toutes démarches à l'effet d'introduire cette innovation dans la prochaine loi.

Le secrétaire général attire l'attention du Comité sur le cas de MM. Caillaux et Malvy. Nos conseils juridiques ont démontré que les deux procès sont susceptibles de revision. Mais la voie de la revision ne leur a pas paru la meilleure. Quelqu'un a proposé qu'une loi spéciale prononçât la réhabilitation des condamnés.

— Monstruosité, ont répondu nos conseils juridiques. Impossible d'admettre sans danger qu'une loi efface un jugement particulier.

M. Guernut propose qu'on demande au Parlement de nommer une Commission d'enquête, qui aurait mission de rechercher les iniquités et vilénies commises au cours des deux procès. MM. Caillaux et Malvy se trouveraient ainsi réhabilités d'une manière indirecte.

— Une loi, même antijuridique, répond M. Kahn, ne me choquerait pas. Un jugement politique a prononcé la condamnation ; un autre jugement politique pourrait prononcer la réhabilitation.

Mais il se rallie à la proposition de M. Guernut qui est adoptée.

Landau et Goldsky. — Le secrétaire général rappelle au Comité la situation de plus en plus grave des trois innocents : Goldsky, Landau et Marion. Goldsky et Marion sont malades ; Landau est presque mourant. N'y aurait-il pas lieu de tenter d'urgence une démarche pour obtenir, en attendant la

revision qui demandera quelque temps, leur libération ?
Adopté.

Russie (En). — Des nombreux renseignements communiqués à la Ligue, il ressort que le gouvernement des Soviets multiplie en Russie les poursuites pour délits d'opinion et les incarcérations arbitraires. D'autre part, des crimes politiques sont commis en Bulgarie et dans toute l'Europe centrale et orientale.

Le Comité décide de faire connaître ces crimes dans une série de meetings.

Espagne (Professeurs révoqués). — Des professeurs espagnols ont été révoqués par le gouvernement de Primo de Riveira. La Ligue espagnole n'a pas protesté contre cette violation de la liberté de la pensée. Consultée par le secrétaire général, elle a déclaré qu'elle n'avait pas à intervenir. Il y a en Catalogne une Université où l'on préconise le séparatisme catalan et où l'enseignement n'est pas donné en langue espagnole. Le général Primo de Riveira a demandé qu'on mit fin à la campagne antipatriotique et que la langue nationale fût exclusivement employée.

— Un des professeurs frappés, observe M. Basch, est un professeur belge qui enseigne la psychologie expérimentale. Le « Rapprochement universitaire » a déjà envoyé une énergique protestation.

M. Hérold propose au Comité d'adopter le vœu du « Rapprochement universitaire ».

Le Comité charge M. Hérold de rédiger une résolution.

NOS SOUSCRIPTIONS

Pour la Propagande Républicaine

Du 21 mars au 30 juin 1924

MM. Roch, à Charmont, 12 50; Chabert, à Port-Saïd, 25 fr.; A. Brun, à Romans, 5 fr.; Authier, à Les Arcs, 25 fr.; Rémona, à Kep, 5 fr.; Gadd, à Paris, 15 fr.; Bounkot, à Paris, 10 fr.; Randinavaivo, à Fréjus, 15 fr.; Pellet, à Cours, 10 fr.; Dr Nouvion, à Paris, 17 50; Lussiez, à Neuves-Maisons, 5 fr.; Servièrre, à Paris, 37 50; Ch. Kiss, à Dublin, 60 fr.; Franceschi, à Saïgon, 10 fr.; Menneveau, à Chavagnes, 6 85; Azéma, à Cazouls, 17 50.

Sections de Breteuil, 9 10; Saïgon, 27 15; Falaise, 12 50; Vire, 17 25; Avranches, 10 fr.; La Haye-du-Puits, 9 fr.; Pontorson, 20 50; Chaumont, 50 fr.; Carentan, 10 fr.; Carcassonne, 33 50; Abidjan, 10 fr.; Saily-Flibeaucourt, 15 50; Chatillon-sur-Seine, 5 fr.; Puiseaux, 5 fr.; Basse-Indre, 7 50; Couéron, 5 fr.; Donges, 12 70; La Montagne, 10; Savenay, 11 10; Saint-Nazaire, 15 15; Haiphong, 53 40; Albon, 5 fr.; Paris (XII), 3 fr.; Casablanca, 124 50; Panissières, 61 50; Papeete, 14 fr.

Pour les Victimes de l'Injustice

Du 21 mars au 30 juin 1924

MM. Bouillat, à Kosbal, 20 fr.; Gracia, à Lourdes, 20 fr.; Roch, à Charmont, 18 50; Darras, à Paris-Plage, 10 fr.; Franceschi, à Saïgon, 40 fr.; A. Brun, à Romans, 5 fr.; Authier, à Les Arcs, 25 fr.; Léonardon, à Paris, 15 fr.; Rémons, à Kep, 5 fr.; Randinavaivo, à Fréjus, 15 fr.; Bouillet, à Kasbah-Tadla, 10 fr.; Pellet, à Cours, 10 fr.; Dr Nouvion, à Paris, 17 50; Lussiez, à Neuves-Maisons, 5 fr.; Servièrre, à Paris, 37 50; Ch. Kiss, à Dublin, 60 fr.; Franceschi, à Saïgon, 10 fr.; Menneveau, à Chavagne, 6 80; J. Godard, à Nancy, 100 fr.; Azéma, à Cazouls, 17 50; divers, 212 50.

Sections de Nouméa, 2 fr.; Saïgon, 27 15; Laghouat, 44 75; Falaise, 12 50; Vire, 17 25; Avranches, 10 fr.; La Haye-du-Puits, 9 fr.; Pontorson, 20 50; Chaumont, 50 fr.; Carentan, 10 fr.; Vauchelles, 24 fr.; Abbeville, 51 75; Carcassonne, 33 50; Chavigny, 17 50; Saily-Flibeaucourt, 15 50; Basse-Indre, 7 50; Couéron, 5 fr.; Donges, 12 70; La Montagne, 10 fr.; Savenay, 11 15; Saint-Nazaire, 15 10; Paris (XII), 3 fr.; Casablanca, 135 25; Panissières, 61 fr.

Accroître le nombre de nos abonnés, c'est augmenter la diffusion et la puissance des idées démocratiques.

CONTRE LE FASCISME

Un Meeting de la Ligue française

Le 19 juin 1924, la Ligue des Droits de l'Homme donnait à Paris, salle des Sociétés Savantes, un grand meeting de protestation contre l'assassinat politique du député italien Giacomo Matteotti.

M. Aulard, vice-président de la Ligue française, présidait, assisté de Mme Ménard-Dorian, secrétaire générale de la Ligue Internationale, et de M. de Ambris, président de la Ligue italienne.

M. Aulard rappelle tout d'abord les circonstances tragiques, troublantes, du meurtre de Matteotti. Puis, il en énumère les causes. La discipline du silence, observée jusqu'alors en Italie devant la tyrannie fasciste, allait être rompue par l'opposition ; Matteotti, armé de documents accablants pour le fascisme, devait parler à la Tribune du Parlement ; depuis les élections françaises qui ont balayé le Bloc National, la vraie Italie, peu à peu, reprend confiance. Par tous les moyens, fut-ce par le crime, le fascisme tente de se maintenir au pouvoir.

La voix de Matteotti qui s'apprêtait à dénoncer les concussions des amis de Mussolini et à réclamer pour l'Italie un régime de liberté, a été étouffée dans le sang.

Ce meurtre atroce qui, dans la pensée de ses instigateurs, devait semer la terreur dans les rangs de l'opposition italienne, a, tout au contraire, déclenché un nouveau « risorgimento ». L'Italie démocratique s'est ressaisie : elle vaincra.

Unie à la Ligue italienne, la Ligue française demande que le corps de Matteotti soit retrouvé : que la lumière soit faite sur les circonstances de sa mort ; que les assassins soient châtiés et que le régime fasciste, fondé sur la violation des droits, soit enfin aboli.

Après M. Aulard, M. Caponloghi prend la parole. Nous publions ci-dessus le texte de son discours (Voir page 323).

Puis MM. Grumbach, de Ambris, au nom de la Ligue italienne, Capocci, de la C. G. T. française, Bonnaire, au nom de la Fédération des Jeunesses laïques, Piccino, au nom des Garibaldiens de l'Argonne, Bartola et Caporali vinrent dire leur véhément réprobation du meurtre de Matteotti ; ils proclamèrent leur confiance dans le prochain réveil de la libre Italie, et firent appel à l'union de toutes les forces démocratiques contre le fascisme international.

L'ordre du jour suivant fut ensuite adopté par les auditeurs :

Les citoyens convoqués par la Ligue des Droits de l'Homme le 19 juin 1924, et réunis au nombre de plus de quinze cents à la salle des Sociétés savantes, protestent avec indignation contre l'assassinat du député italien Matteotti, assassinat gouvernemental destiné à terroriser les Italiens qui regrettent la Liberté.

Ils protestent contre les procédés de sauvage violence organisée, sous laquelle gémit le peuple italien ;

Ils envoient leur salut fraternel à ce grand peuple qui va se libérer ;

Ils comptent que le mouvement d'indignation s'étendant à l'univers civilisé groupera toutes les forces morales du monde contre la dictature fasciste violatrice des droits de l'Homme.

Une protestation de la Ligue italienne

La délégation de Paris de la Ligue Italienne des Droits de l'Homme nous communique la protestation suivante :

Le sort du député socialiste M. Matteotti, sequestré dans le centre de Rome, et très probablement assassiné, est un crime fasciste, et il projette un jour

sinistre sur une situation, dont la responsabilité remonte au chef du gouvernement.

Le député républicain Chiesa a certainement interprété le sentiment général, lorsqu'il a dit à la Chambre que M. Mussolini est complice de ce crime. Nous ne disons pas que la complicité, dans ce cas, signifie que M. Mussolini a contribué, d'une façon quelconque, au rapt et à l'assassinat du député M. Matteotti ; mais il est certain que la conduite constamment suivie par le fascisme avant qu'il se soit emparé du pouvoir et depuis est la cause principale et déterminante, sinon unique, de l'état d'esprit qui rend possible que des crimes, comme celui dont le député M. Matteotti a été victime, puissent se répéter.

Si les journaux fascistes font une incitation quotidienne à l'assassinat, les discours de M. Mussolini débordent, constamment, de menaces obscures contre ses adversaires, même les moins dangereux. Ces menaces et ces excitations s'adressent à des éléments déjà habitués à la violence, et encouragés par une constante impunité. Il est naturel que ces éléments croient interpréter le désir du « duc », et exercer plus qu'un droit, un devoir, en supprimant des adversaires gênants.

M. Matteotti n'est pas le premier qui ait été éliminé par des moyens violents. Sans parler des victimes obscures — qui sont des milliers — il suffira de rappeler qu'un autre député socialiste, M. Di Vagno, a été assassiné dans les Pouilles, et qu'un candidat socialiste, M. Piccinini, a été assassiné à Reggio Emilia.

Tous ces crimes sont restés, jusqu'à présent, sans châtiement, et aucun désaveu n'est jamais venu, ni du gouvernement, ni de la direction du parti fasciste, ni des hommes les plus représentatifs du fascisme. Au contraire, il y a eu, constamment, une solidarité, ouverte ou cachée, avec les assassins.

La majorité parlementaire qui s'est insurgée contre le député M. Chiesa, est la même qui, quelques jours avant, avait accueilli à la Chambre, par des hurlements et des sarcasmes atroces, l'invocation émue du député M. Gonzales en faveur d'une justice atteignant, avec impartialité, les assassins, sans distinction du parti politique auquel ils peuvent appartenir.

Cette majorité et son chef n'ont pas le droit, aujourd'hui, de refuser la responsabilité de cette propagande criminelle, si largement pratiquée. Nous comprenons bien que le nouveau crime n'aura pas fait plaisir à M. Mussolini, car — par la notoriété de la victime et par la répercussion qu'il a eu en Italie et à l'étranger — ce crime éclaircit, même aux yeux des plus sceptiques, l'essence d'un régime qui a fait descendre l'Italie au niveau des plus mal famées parmi les pays balkaniques. Mais, même si sa détermination de poursuivre les coupables est sincère, cela ne décharge ni lui, ni son parti, de la terrible responsabilité qu'ils encourent en encourageant, par l'assurance de l'impunité, les assassins, les tortionnaires, les incendiaires, les ravisseurs, qui pullulent en Italie.

Si le gouvernement fasciste démontre, enfin, sa volonté de rompre définitivement avec les délinquants qui se vantent d'être son soutien et le soutien du fascisme, en les frappant avec une fermeté inexorable, toujours et partout, en ce cas-là seulement, cessera ce que M. Mussolini appelle « une spéculation politique » sur les victimes, et qui n'est que l'expression angoissante du sentiment humain offensé.

Tous les Italiens ne peuvent que désirer la lutte contre le fascisme afin de mettre au grand jour ce qui constitue, aujourd'hui, une honte pour leur pays.

Il n'est plus possible de se taire : et même, si nous voulions nous taire, les faits parlent trop haut, pour pouvoir éviter le jugement sévère du monde civilisé.

L'AFFAIRE GOLDSKY

Un communiqué

M. Renoult, ministre de la Justice, a convoqué, le 28 juin, M. H. Guernut, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, et lui a fait connaître qu'usant de la faculté que lui confère l'article 20 de la loi du 29 avril 1921, il avait décidé de transmettre aux fins d'instruction, à la Chambre des Mises en accusation de la Cour d'Appel de Paris, le dossier des condamnés survivants du *Bonnet Rouge*.

La Ligue des Droits de l'Homme, qui lutte depuis trois ans pour la réhabilitation de Goldsky, Landau et Marion, se réjouit de cette décision. Elle y voit une récompense tardive de ses efforts. Elle remercie la Presse et tous les citoyens qui l'ont secondée avec autant de courage que de désintéressement.

(28 Juin 1924.)

A NOS SECTIONS

Renouvellement du Comité Central

Des explications nous ont été demandées sur l'interprétation qu'il convenait de donner à l'avant-dernière phrase de l'information que nous avons fait paraître dans les *Cahiers* du 23 juin (page 217) sous le titre « Renouvellement du Comité Central ».

Cette phrase, rédigée ainsi : « Il est bien entendu que les candidats doivent représenter 1.000 voix au moins de ligues appartenant à une ou plusieurs Sections », prête, en effet, à quelque ambiguïté.

Pour qu'aucun lecteur ne puisse se méprendre sur le sens exact de cette indication, il nous suffira, pensons-nous, de reproduire sans commentaire la partie de l'article 6 des statuts qui concerne cette question : « Les candidats au Comité Central devront être présentés par une ou plusieurs Sections représentant 1.000 voix au moins ».

Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus

L'Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus, par M. Théodore Reinach, va paraître incessamment. Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils ont intérêt à souscrire sans délai à cette nouvelle édition, entièrement revue par l'auteur : nous leur consentirons une remise de 20 % sur le prix de l'ouvrage : 5 fr. l'exemplaire, pris dans nos bureaux, 5 fr. 45 par la poste.

Nous prions les souscripteurs d'adresser leur souscription, en y joignant, s'ils désirent recevoir l'ouvrage par la poste, les frais d'envoi (0 fr. 45), au siège de la Ligue, 10, rue de l'Université, Paris-VII^e.

Cartes postales du Comité Central

Nous tenons, à la disposition des collègues et des Sections qui désireraient en recevoir, des photographies des membres du Comité Central éditées par la Maison Gilbert : 350, rue Saint-Honoré, Paris.

Voici les prix de ces cartes prises dans nos bureaux : la carte, 0 fr. 10 ; les 12 cartes, 1 franc les 12 douzaines, 10 francs.

Nous rappelons que les photographies éditées à ce jour sont celles de MM. Ferdinand Buisson, président ; A. Aulard, Victor Basch, C. Bonglé, A. Ferdinand Hérolé, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Alfred Westphal, trésorier général ; Mme Séverine ; MM. E. Besnard, F. Challaye, A. Delmont, A. France, J. Godard, J. Hadamard, E. Kahn, M. Moutet, J.-Paul-Boncour, P. Painlevé, R. Picard, P. Renandel, A. Rouquès, Sarraïl, Seignobos, docteur Sicard de Plauzoles, M. Violette.

POUR L'AMNISTIE

La Ligue des Droits de l'Homme vient de soumettre au Gouvernement un projet d'amnistie qu'elle demande aux parlementaires de voter d'urgence.

Elle propose l'amnistie pleine et entière de tous les crimes et délits militaires, à l'exception de la trahison et de l'espionnage. Tous les délits connexes à un délit amnistié se trouveraient amnistiés également.

Le projet conserve la grâce amnistiant ainsi que le recours en révision institué par la loi du 29 avril 1921 pour tous les crimes et délits militaires amnistiés ou non. Toutefois, ce recours en révision pourra être introduit directement par les intéressés ou leurs ayants-cause sans que le ministère de la Justice ait à intervenir.

Ce projet qui semble répondre entièrement au vœu du pays permettra, dans tous les cas, la réparation des erreurs judiciaires qui ont pu être commises.

Nos lecteurs seront heureux de le trouver ici.

Exposé des motifs

Le vœu du pays est qu'intervienne une amnistie très large sur toutes les matières qui ne sont pas de droit commun.

Nous avons l'honneur de déposer en conséquence la proposition de loi suivante :

Proposition de loi

Art. 1^{er} — Amnistie pleine et entière est accordée aux infractions ci-après, commises antérieurement au 13 juin 1924 :

1^o A tous les crimes et délits militaires, à l'exception des actes de trahison, d'espionnage, d'embauchage, de vol militaire, de prévarication en matière militaire, de faux en écriture militaire, du fait d'avoir porté les armes contre la France.

2^o A tous les crimes et délits politiques.

3^o A tous les délits et contraventions en matière d'élection, de réunion, d'activité syndicale, de grèves, de manifestations sur la voie publique.

4^o A tous les délits d'opinion et de presse.

Art. II. — Un recours est ouvert, sur la demande du condamné, contre les condamnations prononcées, antérieurement au 13 juin 1924, pour crime ou délit militaire, par quelque juridiction que ce soit.

Si le condamné est décédé, ou disparu, ou dans l'impossibilité de former son recours, le droit au recours dont il s'agit est ouvert à son conjoint, à ses ascendants ou ses descendants.

Dans le cas où un condamné faisait partie d'une unité militaire au moment des faits qui ont motivé sa condamnation, le droit au recours appartiendra conjointement avec le conjoint, les ascendants et descendants, à tout citoyen, qui, dans le même moment, faisait partie de la même unité.

Au cas où le condamné n'aurait laissé ni conjoint, ni ascendant, ni descendant, le droit est dévolu à l'un des parents jusqu'au 4^e degré inclusivement.

Le recours sera examiné par la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel du siège du Conseil de guerre qui a reçu le dépôt des archives et minutes de la juridiction ayant rendu la sentence.

La Chambre des mises en accusation, saisie de la demande et du dossier de la procédure par le procureur général, instruirà le procès en Chambre du Conseil.

L'affaire suivra ensuite son cours, en conformité des règles portées dans l'article 20 de la loi du 29 avril 1921.

Le délai pendant lequel il sera possible de former le recours est de 5 ans à partir de la promulgation de la présente loi.

Dans le même délai et dans les mêmes conditions, le ministre de la Justice pourra saisir la Chambre

des mises en accusation d'un recours contre toutes les condamnations prononcées antérieurement au 13 juin 1924 pour crime ou délit militaire, par quelque juridiction que ce soit et qui lui paraîtront devoir être réformées dans l'intérêt de la loi et du condamné.

Art. III. — Amnistie pleine et entière est accordée à tous crimes et délits commis antérieurement au 13 juin 1924 qui sont reliés par un rapport de complexité ou de connexité à un crime ou délit amnistié, à l'exception toutefois des infractions suivantes et de leur tentative : assassinat, meurtre, empoisonnement, mutilation et blessures graves, volontaires et préméditées, incendie, explosion, inondation, vol à main armée ou avec violences.

Art. IV. — Pour les condamnations non amnistiées ayant trait à des faits commis antérieurement au 13 juin 1924, la grâce vaudra amnistie, toutes les fois qu'il en sera ainsi ordonné par décret rendu dans le délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi.

Art. V. — Amnistie pleine et entière est accordée à tous les faits commis antérieurement au 13 juin 1924, frappés ou susceptibles d'être frappés d'une peine disciplinaire, lorsque ces faits ont un rapport direct, ou de complexité, ou de connexité avec les catégories de faits qui bénéficient de l'amnistie au pénal ainsi qu'il est indiqué à l'article 1, c'est-à-dire en matière militaire, en matière politique, en matière d'élection, de réunion, d'activité syndicale, de grèves, de manifestations sur la voie publique, en matière d'opinion et de presse.

Art. VI. — A la demande de la personne bénéficiant de toute amnistie sur le terrain disciplinaire, le Conseil de discipline de l'administration à laquelle appartenait cette personne au moment où elle a été frappée sera appelé à émettre un avis sur le point de savoir s'il y a lieu à réintégration.

LIGUE INTERNATIONALE

Ligue bulgare

27 mars. — Le Conseil de la Ligue bulgare des Droits de l'Homme et du Citoyen, profondément affligé de la mesure de rigueur prise à l'égard du professeur Unamuno,

Lui exprime sa respectueuse sympathie et ses regrets pour l'attentat commis contre sa personne pour délit d'opinion ;

Emet le vœu que l'exil qui lui est imposé prenne fin le plus tôt possible pour le bon renom de l'Espagne libérale et pour son prestige dans le monde civilisé.

18 juin 1924. — La Ligue bulgare des Droits de l'Homme et du Citoyen, en présence des attentats commis ces derniers temps, et qui ont ému l'opinion publique ;

Considérant que le premier des droits de l'homme est le droit à la vie, respecté par toutes les civilisations, même les plus primitives ;

Que la méconnaissance de ce droit entraîne pour l'individu, le parti ou le peuple qui s'en rendent coupables, la réprobation universelle ;

Que le bon renom de la Bulgarie et sa place dans le concert des peuples civilisés exigent que de tels attentats ne se renouvellent pas ;

Flétrit énergiquement ces actes de violence et exprime sa profonde indignation contre leurs auteurs ;

Convaincus, d'autre part, que le gouvernement, guidé par ces principes, fait son possible pour arrêter et punir les coupables ainsi que pour empêcher la répétition de ces crimes ;

Emet le vœu que soient prises sans retard des mesures appropriées pour amener ce résultat et donner satisfaction à la conscience publique.

NOS INTERVENTIONS

Pour les cheminots révoqués

A Monsieur le Président du Conseil

Nous tenons à renouveler auprès de vous les démarches que nous avons faites auprès des précédents gouvernements en faveur des cheminots révoqués en 1920 ; les arguments que nous avons déjà fait valoir en faveur d'une mesure d'apaisement n'ont point perdu leur valeur politique et morale, bien loin de là ; nous oserons même dire qu'elles ont trouvé dans notre commune victoire républicaine un argument dont il n'est pas nécessaire de souligner le caractère décisif, tant nous sommes certains qu'il a trouvé le chemin de votre cœur.

Les difficultés de toutes sortes qui empêchent le pays de reprendre sa sérénité civique ont, pour une part, leur origine dans l'incertitude économique, cela ne fait nul doute ; mais aussi dans l'attitude des gouvernements qui se succèdent depuis 1918 à l'égard de leurs agents, à tous les échelons de la hiérarchie. Les cheminots révoqués, en particulier, entretiennent dans le pays un ferment de discorde dont les effets, vous ne l'ignorez pas, ne s'arrêtent pas aux limites du milieu ferroviaire : ils s'ajoutent à ceux dus au mécontentement des fonctionnaires mal protégés par leur statut et insuffisamment payés. Ces faits ont enlevé à l'ordre un élément important de sa stabilité, car, vous voudrez bien nous le concéder, la confiance des fonctionnaires dans leurs chefs est un élément important de cette stabilité.

Il y a un immense mécontentement administratif : c'est un devoir pour nous, association d'action républicaine, d'en porter témoignage. Ce n'est pas un parti au pouvoir qui est menacé, mais le pouvoir lui-même, la République.

Tout cela, vous le savez et vous le sentez aussi bien que nous, Monsieur le Président. Aussi est-ce avec la plus grande confiance que nous nous en remettons à vous du soin de prendre les décisions qu'imposent l'équité et les circonstances politiques, et, mieux encore, le réveil des principes de justice qui nous sont, à nous et à vous, également chers.

(16 juin 1924.)

Pour les instituteurs révoqués

A Monsieur le Président du Conseil

La victoire du 11 mai impose au parti républicain un grand devoir de réparation à l'égard des instituteurs frappés en violation des libertés républicaines. Nous ne pensons pas, certes, Monsieur le Président, qu'il soit nécessaire de vous apprendre que toute iniquité appelle une revision, car nous n'ignorons ni votre sentiment sur l'injustice de ces condamnations prétendument disciplinaires, ni vos vœux d'équité restitutive. Nous croyons devoir intervenir, cependant, parce que nous croyons nécessaire de compléter par une invocation au droit écrit la condamnation que le suffrage universel a prononcée d'un point de vue politique. Or, nul groupement n'est plus qualifié que la Ligue des Droits de l'Homme, permettez-moi de dire notre Ligue, pour répéter, au lendemain de la victoire, les démonstrations juridiques qu'elle a multipliées pendant quatre ans, au cours de la plus funeste législature.

De nombreux instituteurs, et aussi quelques professeurs d'écoles primaires supérieures et d'écoles normales, ont été frappés en violation de leur liberté civique : le droit disciplinaire qui n'a été institué que pour assurer l'ordre professionnel dans les établissements d'enseignement primaire a été détourné de sa fonction pour frapper du délit d'opinion des actes étrangers à la fonction. Des communistes, des socialistes, des radicaux et des radicaux-socialistes ont été, ou révoqués, ou déplacés, ou censurés, unique-

ment parce qu'ils ne pensaient ni n'agissaient dans la ligne du Bloc National.

Le droit a été ainsi systématiquement méconnu, pendant quatre ans.

Les cabinets précédents ont, non seulement violé les principes de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, mais encore méconnu, de la façon la plus grave, les règles écrites du statut des fonctionnaires : de gardiennes impartiales de l'école, elles ont été transformées en armes de parti.

Sur toutes les victimes, Monsieur le Président, nous appelons la pensée réparatrice du Gouvernement.

(18 juin 1924.)

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Les Sections dont les noms suivent ont protesté contre l'assassinat de Giacomo Matteotti :

Agen, Marseille, Paris (XIX^e), Combat-Villette-Pont-de-Flandre), Excideuil, Paris (XII^e), Montélimar, Roubaix.

Agen (Lot-et-Garonne).

20 juin. — La Section demande : 1^o la suppression des conseils de guerre et la réhabilitation de leurs victimes ; 2^o la réintégration des fonctionnaires frappés pour avoir exercé leur droit syndical, suivie d'une prompte et complète réparation.

Alais (Gard).

6 juin 1924. — La Section demande la constitution d'un Groupe parlementaire composé exclusivement de ligueurs et chargé de donner une suite parlementaire aux votes des Congrès et aux décisions du Comité Central. Elle demande pour les fonctionnaires le droit syndical et la liberté d'opinion. Elle invite le Comité Central à essayer d'aplanir les difficultés surgies entre les Etats-Unis et le Japon. Elle demande la modification des statuts.

Albon (Ardèche).

1^{er} juin. — La Section proteste contre le procès du professeur Quidde, contre la condamnation du dessinateur Acher et contre la révocation des universitaires espagnols. Elle exprime sa satisfaction du résultat des élections. Elle reprouve l'occupation de la Ruhr et demande que le rapport des experts soit une base de discussion solide.

Altkirch (Haut-Rhin).

5 juin. — La Section, réunie pour fêter l'anniversaire de la fondation de la Ligue, adresse au Comité Central et à son président l'assurance de son dévouement. Elle demande que les départements d'Alsace et de Lorraine jouissent sans délai de l'application intégrale des lois françaises.

Anvin (Pas-de-Calais).

26 mai. — La Section demande que les élus du Cartel des Gauches s'attachent à réaliser le programme sur lequel ils ont été élus ; votent le transfert des cendres de Jaurès au Panthéon ; ordonnent des poursuites et fassent appliquer des sanctions très sévères contre les auteurs des scandales du « franc électoral » ; exigent le départ de M. Millerand.

Avranches (Manche).

5 juin. — La Section demande le maintien du Groupe parlementaire. Elle exprime à tous les Ligueurs qui ont affronté la bataille électorale ses vives sympathies.

Cazouls-les-Béziers (Hérault).

5 juin. — La Section est heureuse de constater le redressement de l'esprit républicain. Elle demande : 1^o l'école unique, la gratuité à tous les degrés de l'enseignement rendus accessibles aux élèves les plus méritants ; 2^o le rapport des décrets Bérard ; 3^o l'abrogation immédiate des décrets-lois ; 4^o la suppression des impôts sur le chiffre d'affaires et les débris de consommation et une répartition équitable des impôts ; 5^o que les indemnités accordées aux parlementaires soient augmentées si c'est nécessaire, mais que les parlementaires ne cumulent pas leur fonction avec un autre emploi ; 6^o le rappel de l'ambassade au Vatican. Elle se prononce contre la réorganisation du Groupe parlementaire.

Châlons-sur-Marne (Marne).

7 juin. — Le Comité de la Section demande la création d'un Groupe parlementaire de la Ligue qui ne comprenne que des parlementaires régulièrement inscrits à une Section.

Charenton-Saint-Maurice (Seine).

6 juin. — La Section demande au Comité Central de réorganiser au plus tôt le Groupe parlementaire de la Ligue. Elle émet le vœu : 1^o que les membres du Groupe soient inscrits à une Section ; 2^o que le Groupe reste sous le contrôle du Comité Central ; 3^o que les membres du Groupe ne puissent, en période électorale, se réclamer de la Ligue des Droits de l'Homme.

Chartres (Eure-et-Loir).

1^{er} juin. — La Section salue avec joie l'avènement du parti républicain au Gouvernement. Elle réclame : 1^o l'amnistie intégrale ; 2^o la réintégration des cheminots et des fonctionnaires révoqués pour délits d'opinion ou faits de grève ; 3^o l'abolition du double décime et des décrets-lois ; 4^o l'application des lois sociales et des lois de laïcité ; 5^o la suppression de l'ambassade au Vatican ; 6^o la réduction du service militaire à dix mois ; 7^o la suppression des conseils de guerre. Elle proteste contre la déportation d'Unamuno. Elle adresse un hommage ému à la mémoire du président Wilson et exprime le vœu que les idées qui l'animent règlent, dans un avenir prochain, les rapports entre les peuples et assurent la paix.

Chauny (Aisne).

20 juin. — La Section émet le vœu : 1^o que le Gouvernement exige des candidats députés un casier judiciaire rigoureusement vierge, exception faite pour les délits d'opinion ; 2^o que les parlementaires ligueurs fassent triompher les vœux émis par les Sections et acceptés par le Comité Central. Elle approuve la lettre adressée au Président du Conseil par le Comité Central pour l'affichage de la « Déclaration des Droits » dans les écoles du Maroc. Elle demande que cette mesure soit étendue aux écoles des régions dévastées.

Choisy (Seine).

9 juin. — La Section, vivement émue par les atrocités commises en Russie sur les prisonniers politiques, demande au Comité Central de faire organiser dans chaque Section, le même jour, une conférence publique de protestation.

Clermont-l'Hérault (Hérault).

5 juin. — La Section exprime sa satisfaction de voir que le résultat des élections du 11 mai permettra plus sûrement la réalisation des réformes demandées par la Ligue. Elle demande : 1^o l'amnistie générale et intégrale ; 2^o la suppression de l'ambassade au Vatican ; 3^o la cessation de l'occupation de la Ruhr ; 4^o l'abrogation des décrets-lois ; 5^o le transfert des cendres de Jaurès au Panthéon.

Collonges (Ain).

4 mai. — La Section adresse à M. Ferdinand Buisson l'hommage de sa respectueuse affection. Elle demande le retour pur et simple au scrutin d'arrondissement.

Culan (Cher).

18 juin. — La Section demande la réduction du service militaire conformément au projet du général Sarrail. Elle s'élève contre la formation d'un Groupe parlementaire de la Ligue.

Excideuil (Dordogne).

2 juin. — La Section demande la suppression de toute période d'instruction des réservistes jusqu'à ce que soit élaboré le nouveau statut de l'armée. Elle émet le vœu que la loi sur la fréquentation scolaire soit rigoureusement appliquée.

Feschés-le-Châtel (Doubs).

6 juin. — Causerie de M. Klemczynski, délégué du Comité Central. Les auditeurs s'engagent à faire triompher les principes de la « Déclaration des Droits de l'Homme ». Ils réclament la démocratisation de tous les codes y compris le code militaire et la création d'un code international.

Firminy (Loire).

4 juin. — M. Guillaumont, directeur de l'Ecole pratique, parle sur l'orientation professionnelle. La Section, considérant que M. Millerand a violé la Constitution en prenant position dans la mêlée politique, estime qu'il n'est plus qualifié pour présider la République.

La Croix-Saint-Leufroy (Eure).

9 juin. — La Section demande : 1^o la revision exceptionnelle de l'évaluation des grosses propriétés foncières non estimées à leur valeur réelle par des répartiteurs incompétents nommés par les communes et la nomination d'une Commission spéciale d'experts pour chaque département ; 2^o la suppression de l'impôt sur le chiffre d'affaires

et son remplacement par un impôt progressif sur le revenu à partir de 50.000 fr. ; 3° l'abrogation des décrets-lois ; 4° la suppression de l'ambassade au Vatican ; 5° le remboursement des sommes retenues indûment par les profiteurs de guerre.

La Tremblade (Charente-Inférieure).

13 juin. — La Section demande l'amnistie pour tous les condamnés des conseils de guerre ; la suppression des juridictions militaires ; des sanctions contre les responsables des erreurs des conseils de guerre et des cours martiales.

Les Ollières (Ardèche).

14 juin. — La Section, indépendante de tout parti politique, enregistre avec satisfaction les résultats des élections du 11 mai qui consacrent le succès des idées auxquelles la Ligue est profondément attachée ; approuve le Parlement qui, au cours de la crise présidentielle, a défendu le principe de la souveraineté nationale, base de la Constitution, et assuré le respect des décisions du suffrage universel.

Levallois-Perret (Seine).

12 juin. — La Section émet le vœu qu'un poste émetteur de téléphonie sans fil soit installé à la Chambre des députés. Elle demande : 1° que le Groupe parlementaire de la Ligue ne prenne de décisions engageant la Ligue qu'après avoir reçu mandat du Comité Central ; 2° que le Comité Central et la Fédération de la Seine demandent au Parlement : 1° l'amnistie pleine et entière pour les délits politiques et militaires ; 2° la révision du procès Caillaux ; 3° la suppression des Conseils de guerre. Elle proteste contre le décret Maginot relatif à l'appel des réservistes.

Lille (Nord).

4 mai. — La Section proteste contre les tortures infligées aux détenus politiques en Pologne et demande au Comité Central de vouloir bien intervenir en vue de leur faire obtenir satisfaction dans leurs revendications légitimes.

22 juin. — Causerie de M. Deverney sur les assurances sociales. La Section demande : 1° l'extension de l'assurance obligatoire jusqu'aux salaires de 20.000 francs sans création de classe nouvelle ; 2° la prime de naissance et d'allaitement pour toutes les femmes, qu'elles soient salariées ou non ; 3° la fixation du minimum de pension à 1.200 fr. ; 4° le maintien des soins médicaux et pharmaceutiques aux pensionnés d'invalidité et de vieillesse ; 5° l'extension aux pensionnés de la loi du 4 avril 1910 des droits et avantages minima de la loi nouvelle ; 6° la liberté pour les femmes d'assurées non salariées d'adhérer à la classe de leur choix, pour le versement de la pension de vieillesse ; 7° la suppression des avantages accordés aux caisses d'entreprise (article 90) et aux caisses agricoles (titre IV) ; 8° que cette loi sociale devienne bientôt une réalité.

Après une conférence de M. Ingels sur le Panama des Régions dévastées, elle flétrit les manœuvres diverses des profiteurs de tous genres des régions dévastées. Elle approuve la campagne de salubrité publique menée par le citoyen Ingels. Elle demande que le Gouvernement et le Parlement prennent les dispositions nécessaires pour que la restitution soit réalisée dans le plus bref délai et que les petits et moyens sinistrés soient payés le plus tôt possible.

Lillebonne (Seine-Inférieure).

19 juin. — La Section proteste contre les rapports de police.

Loriel (Drôme).

10 juin. — La Section exprime son souvenir ému à la mémoire de d'Estournelles de Constant. Elle vote des adresses à M. Miguel de Unamuno, aux universitaires Catalans et à tous les Espagnols persécutés pour avoir défendu la pensée libre. Elle proteste contre toutes les atteintes portées à la liberté et à la justice. Elle espère que toutes les forces intellectuelles et morales du monde civilisé s'élèveront contre ce crime.

Meknès (Maroc).

24 mai. — La Section, flétrissant le chauvinisme de l'ancien Bloc National, salue la nouvelle Chambre. Elle demande : 1° l'amnistie générale avec la réintégration des cheminots et des fonctionnaires révoqués ; 2° la libération de Goldsky et de Landau ; 3° la liberté d'opinion pour les fonctionnaires.

Millau (Aveyron).

9 juin. — La Section compte sur la nouvelle Chambre : 1° pour voter l'abrogation des décrets-lois et des décrets Bérard ; 2° pour établir une meilleure assiette de l'impôt en frappant la fortune acquise et le revenu, en élevant le

taux minimum de l'impôt sur les salaires afin de dégrever le travail. Elle s'élève contre la campagne poursuivie par voie d'affiches par l'Action Française.

Monnetier-Mornex (Haute-Savoie).

8 juin. — La Section organise une réunion à Naz avec le concours de M. Dejean. Elle demande le vote immédiat de la loi sur les pensions aux ascendants, conjoints et descendants des aliénés de guerre et l'élevation de 400 à 800 fr. de l'indemnité à l'ascendant devenu veuf. Elle félicite le Comité Central et les Conseils de la Ligue de leur lutte contre l'Injustice et l'Arbitraire. Elle proteste contre les attaques dirigées contre l'école laïque. Elle demande le droit syndical et la liberté d'opinion pour les fonctionnaires ; l'application de la loi sur les congrégations et l'égalité de tous les enfants devant l'instruction.

Montbéliard (Doubs).

14 juin. — La Section demande l'amnistie intégrale, la révision des procès Caillaux et Malvy et la réintégration des cheminots révoqués pour faits de grève. Elle compte sur la Chambre du 11 mai pour décider le transfert des cendres de Jaurès et de Renan au Panthéon. Elle s'élève contre la politique qui se continue en Alsace-Lorraine et demande l'introduction des lois françaises dans les départements recouvrés. Elle réclame à nouveau la suppression de l'ambassade au Vatican. Elle espère que tous les députés républicains élus le 11 mai ramèneront la France dans la voie républicaine.

Montélimar (Drôme).

22 juin. — La Section demande : 1° le vote immédiat des assurances sociales ; 2° l'établissement d'une taxe de luxe sur les jardins et parcs improductifs ; 3° l'impôt sur l'indemnité des parlementaires et des membres du Gouvernement ; 4° qu'une vitesse maximum soit imposée aux automobiles et que la fuite des chauffeurs auteurs d'accidents soit rigoureusement punie.

Murviel-Béziers (Hérault).

10 juin. — La Section s'élève contre le vote familial et contre la condamnation d'Acher. Elle adresse à M. Ferdinand Buisson l'hommage de son respectueux dévouement.

Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

13 avril. — A l'issue d'une conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central, la Section approuve le programme de défense démocratique du Comité Central et s'engage à l'aider dans la poursuite des réparations des injustices, quelles qu'en soient les victimes et quels qu'en soient les auteurs.

Nice (Alpes-Maritimes).

12 juin. — La Section se réjouit de l'inauguration du monument Emile Zola et, à cette occasion, elle adresse à la veuve et au Comité Central l'assurance du souvenir qu'elle garde du puissant écrivain qui sut, dans un moment critique pour la République, donner un si magnanime exemple de courage civique et de dévouement pour le triomphe de la Justice.

Oran (Oran).

14 juin. — La Section exprime au Comité Central sa joie du résultat des élections législatives. Elle espère que, de cette modification de l'esprit du Parlement, il résultera plus de justice à l'intérieur et dans nos relations avec l'extérieur.

Orléans (Loiret).

Juin. — La Section émet le vœu que la liberté de la parole soit respectée.

Paris (IV).

15 juin. — De nombreux membres de la Section assistent à l'inauguration du monument Emile Zola, au banquet organisé à l'occasion de la victoire républicaine du 11 mai et du 20^e anniversaire de la Ligue, et à la solennité artistique du Trocadéro. L'après-midi, la Section dépose une palme sur la tombe d'Emile Zola, au Panthéon.

19 juin. — Conférence très applaudie du général Sauret sur le haut commandement et la conduite de la guerre Causerie de M. Caillaud, secrétaire général de la Fédération de la Seine.

Paris (XII).

18 juin. — La Section approuve le principe d'un Groupe parlementaire de la Ligue formé de parlementaires adhérant effectivement à une Section et dont l'action sera dirigée par le Comité Central et contrôlée par les Sections. Elle approuve l'ordre du jour du Comité Central flétrissant l'assassinat de Mussolini.

Paris (XIII).

12 juin. — La Section demande que la proposition de loi relative à l'instruction obligatoire des sourds-muets déposée par MM. F. Buisson et Tournade et votée par la Chambre des députés en 1910 soit remise à l'ordre du jour du Parlement. Elle entend deux intéressantes causeries; M. Wagnepain parle de « Zola écrivain » et M. Paul Leyre de « Zola et l'affaire Dreyfus ».

Paris (XIV).

19 juin. — La Section organise une soirée civique, littéraire et musicale en l'honneur d'Emile Zola. Allocution de M. Hadamard, membre du Comité Central, président de la Section. Causerie de M. Frantz-Jourdain sur Emile Zola intime; M. Pierre Loewel synthétise l'œuvre et l'action de Vécrivain. Nombreuses adhésions.

Paris (XV^e).

4 juin. — M. Kutner, vice-président de la Section, donne connaissance de la conférence: « Le Fascisme en Italie » de M. Ricciotti Garibaldi, qui n'a pu assister à la réunion.

Paris (XVIII^e, Goutte-d'Or).

12 juin. — Après un exposé de M. Perdon sur les assurances sociales, la Section demande que cette loi soit mise à l'ordre du jour du Parlement et reçoive son application immédiate.

Paris (XIX^e, Combat-Villette-Pont-de-Flandre).

juin. — La Section émet le vœu que le Comité Central intervienne contre le relâchement des mœurs policières, pour le respect de la liberté individuelle, pour la suppression du « passage à tabac », pour la punition des actes de violence commis par les agents. Elle demande: 1° le transfert au Panthéon des cendres de Jaurès; 2° la démocratisation de l'enseignement classique. Elle proteste contre la non-imposition des bénéfices réalisés sur la vente des fonds de commerce.

Philippeville (Constantine).

11 juin. — La Section demande l'application en Algérie de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards.

Pré-Saint-Gervais (Seine).

12 juin. — La Section demande l'amnistie pleine et entière pour tous les crimes et délits politiques, pour les condamnations prononcées par la Haute-Cour et par les Conseils de guerre sans exception.

Rosny-sous-Bois (Seine).

14 juin. — La Section demande: 1° la laïcisation de l'enseignement dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin; 2° l'amnistie la plus large; 3° la réintégration des cheminots révoqués; 4° le renouvellement des méthodes et du personnel des Chancelleries; 5° la reconnaissance légale de la fête du travail. Elle émet le vœu que les journaux de quelque opinion qu'ils soient ne soient pas frappés d'ostracisme par les commandants d'unité. Elle flétrit l'assassinat de Matteotti et envoie aux démocrates italiens l'expression de sa sympathie. Elle demande la libération d'Acher et de tous les prisonniers détenus pour délit d'opinion.

Saujon (Charente-Inférieure).

17 juin. — La Section demande l'amnistie pleine et entière pour tous les condamnés des Conseils de guerre et des tribunaux d'exception; la révision des procès politiques et la réintégration des fonctionnaires et des militaires frappés pour délits d'opinion ou faits d'ordre syndical.

Savenay (Loire-Inférieure).

1^{er} juin. — Causerie très intéressante de M. Moreau sur l'éducation et l'enseignement.

Strasbourg (Bas-Rhin).

juin. — La Section, confiante dans la fermeté du Gouvernement pour appliquer sans faiblesse et malgré les protestations intéressées et les cris des cléricaux, les lois fatigues, base du régime républicain, en Alsace, lui demande d'agir sans retard et sans se soucier des menaces confessionnelles dénuées de portée et de danger.

Serqueux-Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

8 juin. — La Section se réjouit du succès démocratique et souhaite que les élus républicains suppriment les dan-

gers de guerre par le développement de la Société des Nations.

Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure).

5 juin. — La Section rejette le projet de création de « Jeunesses de la Ligue », mais se montre favorable à l'acceptation de pupilles de 16 à 20 ans payant une cotisation réduite. Elle s'élève contre le vote familial, mais demande le vote des femmes. Elle invite le Comité Central à poursuivre l'affaire de l'usine d'Eauplet et à intervenir auprès du nouveau ministère.

Saint-Chinian (Hérault).

Avril. — La Section rejette le projet de vote familial. Elle demande que, pour favoriser la repopulation, on vienne largement en aide aux familles nombreuses. Elle proteste contre les mesures prises par le Gouvernement espagnol à l'égard des intellectuels de ce pays et demande que la décision qui frappe Unamuno soit rapportée.

20 mai. — La Section se réjouit du succès des républicains aux élections.

Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

9 juin. — M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait une conférence très applaudie.

Saint-Yzan-de-Soudiac (Gironde).

10 juin. — La Section réclame la réintégration des cheminots révoqués pour faits de grève et le maintien de leurs droits à la retraite et à l'avancement comme s'ils n'avaient pas cessé leurs fonctions, demande à toutes les Sections de la Ligue d'appuyer ce vœu. Elle proteste contre l'établissement d'un champ de tir dans les Landes.

Trezel (Oran).

20 juin. — Causeries de MM. Mohammed ben Ali et Tahar Reïs. La Section demande: 1° le retour au droit commun pour le Maroc; 2° l'accession progressive et accélérée au droit français des indigènes que leur instruction rend propre à l'exercice de ce droit; 3° que l'instruction leur soit impartie le plus largement et le plus généreusement possible.

Vallon (Ardèche).

14 juin. — La Section approuve les marques de sympathie exprimées par le Comité Central à Anatole France à l'occasion de son 80^e anniversaire. Elle adresse à Miguel Unamuno, l'expression de sa vive sympathie et son désir de voir rapporter la mesure qui l'a frappé. Elle demande que les forces sociales, politiques ou philosophiques de tous les pays s'unissent pour obliger les gouvernements à soumettre les conflits internationaux à la Société des Nations. Elle exprime sa sympathie à son vénéré président Ferdinand Buisson.

Vauchelles-le-Quesnoy (Somme).

31 mai. — La Section demande: 1° la réduction du service militaire à 10 mois; 2° la suppression des soldats ordonnances; 3° la constitution de tribunaux militaires composés de juges civils, jugeant d'après les règles du Code de procédure pénale avec droit d'appel dans tous les cas; 4° l'intervention du Comité Central en faveur d'individus emprisonnés pour certains délits qui, commis par des personnes de haute situation, sont passés sous silence; 5° la formation d'un Groupe parlementaire de la Ligue.

Vendôme (Loir-et-Cher).

18 mai. — La Section salue la nouvelle Chambre. Elle demande: 1° la solution prompte et équitable de la question des réparations et de l'occupation de la Ruhr; 2° la reprise des relations avec la Russie; 3° l'admission de la Russie et de l'Allemagne dans la Société des Nations; 4° l'établissement de l'impôt sur la fortune acquise; 5° la réduction des armements et du service militaire et la suppression des juridictions d'exception; 6° l'abrogation des décrets-lois, du double-décime et du vote concernant l'abandon du monopole des allumettes; 7° le rétablissement du scrutin d'arrondissement; 8° la réforme du calendrier actuel.

Wiesbaden (Rhénanie).

12 juin. — La Section exprime le vœu de voir les organisations républicaines françaises se développer dans les Pays rhénans et associer leurs efforts pour une action commune de protection contre l'arbitraire et l'injustice, de propagation de l'esprit républicain et le rapprochement entre les peuples. Elle félicite tous les républicains qui ont assuré la défaite du Bloc National et de l'essai de dictature.

Memento Bibliographique

Jean Jaurès. — « Esquisse bibliographique » dit modestement notre collègue M. LEVY-BRUHAT, un des hommes qui ont le mieux connu Jaurès et l'ont le plus profondément aimé.

Or, ce n'est pas seulement une « esquisse » où sont notés les incidents de sa vie ; c'est une étude, la plus attachante des études, l'étude d'un esprit philosophique par un historien de la philosophie, où sont analysées les idées maîtresses qui ont commandé la parole et l'action du plus grand orateur, du plus grand homme d'Etat de notre temps.

Le volume est complété par des lettres inédites où le jeune élève de l'Ecole normale supérieure et le jeune professeur exprime ingénument ses rêves, ses ambitions, ses espérances. (Rieder, 6 fr. 50).

Tout le monde connaît les jolis volumes de la collection Nelson, imprimés comme au temps où l'on ménageait nos yeux et dans un format fait pour la poche.

Un jour que vous voyagez, achetez à la bibliothèque d'une gare : *Sur la pierre blanche*, l'anticipation de notre collègue ANATOLE FRANCE. Le voyage passera comme dans un rêve.

Reçu la *Destruction et la Reconstitution des Mines de Lens*, par M. COUVELETTE, directeur général des mines de Lens, qui montre avec quel vandalisme méthodique ont été dynamitées et noyées les mines et par quel patient labeur elles ont été remises en état.

Félicitons la Maison Rouff d'avoir réédité *La Révolution Française* de MICHELET, livre éternel où s'est enflammée notre jeunesse, livre éternel qui donnera à toutes les générations, aussi longtemps qu'il y aura des hommes, le sens et la sympathie de ce qu'est une révolution. Des chartistes sont venus, qui ont rectifié quelques détails. Michelet reste l'historien qui a saisi dans son frémissement la vie, et l'a ressuscitée.

Il paraît chaque semaine un fascicule double (un franc) ; dix ont paru ; il y en aura soixante (le tout 55 francs.). — H. G.

Doctrines de Saint-Simon. Exposition. Nouvelle édition publiée par C. BOUGLÉ et E. HALÉVY. (Marcel Rivière, Paris.)

— « Les livres anciens sont pour les auteurs ; les livres nouveaux pour les lecteurs. » On ne peut s'empêcher de penser à cette remarque de Montesquieu quand on lit l'ouvrage si riche de substance où les disciples de Saint-Simon ont exposé la doctrine de leur maître, de ce génial précurseur qui, écrivant-ils avec mélancolie, « avait droit aux couronnes que l'humanité reconnaissante décerne à ses bienfaiteurs, et qui n'obtint que la couronne douloureuse du martyre ».

Hélas ! comme il n'y a de héros vraiment purs que dans la défaite, il n'y a de vrais précurseurs que dans le martyre. Celui-ci a du moins été fécond et les disciples de Saint-Simon peuvent se dire que depuis un siècle le Socialisme français a fait de son trésor une large monnaie !

En publiant cette nouvelle édition de l'*Exposition*, MM. Bouglé et Halévy l'ont entourée de la documentation la plus abondante et la plus sûre. Grâce à une importante introduction, de nombreuses notes explicatives — il y en a près de quatre cents ! — cet ouvrage, si essentiel dans l'histoire de la pensée française, est mis à la portée de ceux qui, n'étant proprement ni sociologues ni économistes, s'intéressent pourtant fort aux questions sociales. Cela n'est point négligeable, et j'en sais grand gré, pour ma part, aux savants commentateurs. — A. W.

INFORMATIONS FINANCIERES

TUBES DE SOSNOWICE

Emission de 37.500 actions nouvelles entièrement assimilées aux actions anciennes. Elles seront réservées, par préférence, aux porteurs d'actions anciennes. Prix d'émission : 266 fr. 65. Souscriptions reçues au Crédit Lyonnais.

GAZ DE PARIS

Les comptes de cette Société pour 1923 ont été approuvés par l'assemblée des actionnaires tenue le 3 juin. Le dividende a été fixé à 22 fr. Les recettes sur vente de gaz ont atteint 276.811.632 fr. contre 269.543.612 fr. Le nombre des abonnés est passé de 796.095 au 31 décembre 1922 à 824.581 au 31 décembre dernier.

LIVRES REÇUS

Albin Michel, 22, rue Huyghens :

MARAN : *Le petit roi de Chimérie*, 6 fr. 75.
LOUIS DUMUR : *Les défaitistes*, 7 fr. 50.

Baudinière, 23, rue du Caire :

P. LA MAZIERE : *J'aurai un bel enterrement*, 6 fr.

Jouve, 15, rue Racine :

LECLERXIT : *Sur la route ou les cahiers d'un trimardeur*, 7 francs.

CORCOS : *Les israélites français et le foyer national juif*, 3 fr. 50.

Librairie du Travail, 96, quai Jemmapes :

TALES : *La commune de 1871*, 8 francs.

Librairie Kunding, à Genève :

HAMSCH : *Principes alimentaires, recettes culinaires*.

Monde Nouveau, 42, boulevard Raspail :

G. ARIÉ : *Histoire Juive depuis les originés jusqu'à nos jours*, 12 fr. 50.

Payot

COMTE DE FELS : *Aurons-nous une révolution ?* 5 fr.

SIR SIDNEY : *Shakespeare*, sa vie, son œuvre, 7 fr. 50.

G. JÉQUIER : *Histoire de la civilisation égyptienne*, 15 fr.

Povolozky, 13, rue Bonaparte :

Pages choisies de Miguel de Unamuno.

Rhéa, 21, rue Cujas :

HANISH : *Diagnostic personnel*. Du Gorille à l'homme d'Etat, 7 fr. 50.

Rivière, 31, rue Jacob :

JONAS : *Pourquoi le franc baisse*.

Stock, 7, rue du Vieux-Colombier :

MANN : *Tonio Kroger*, 7 fr.

Vue Universitaire, 13, quai de Conti :

Semaine de défense laïque, 4 fr.

Dernière Heure

JAURES AU PANTHÉON

Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que le Gouvernement, faisant droit à la demande de la Ligue, vient de déposer un projet de loi tendant au transfert des cendres de Jaurès au Panthéon. Tous nos amis s'en réjouiront avec nous.

Adresse Télégraphique : DROITHOM-PARIS

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : C/C 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.

L'assemblée générale ordinaire de la Société du Gaz de Paris s'est tenue le 3 juin. Elle a décidé la mise en paiement, à partir du 1^{er} juillet prochain, d'une somme de 14 fr. 50 (7 fr. 50 net d'impôts et 7 fr. brut) par action, représentant le solde de la répartition de 22 fr., afférente à l'exercice clos le 31 décembre 1923.

Après déduction des impôts actuellement en vigueur, ce solde ressort à 13 fr. 66 net par action nominative, et 13 fr. 251 net par action au porteur ; le paiement aura lieu contre remise du coupon n° 33 aux guichets des établissements de crédit ou à leurs succursales et agences.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS